



2004

Rapport
d'activité

de la Communauté de Communes du Plateau Picard



Plateau Picard

Communauté de communes

Avant-propos

Le présent rapport d'activité de la Communauté de communes du Plateau Picard est établi, pour l'année 2004, en application de l'article L.5211-39 du *Code général des collectivités territoriales*. Il doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal de chaque commune membre de la communauté, au cours d'une séance publique où les délégués de la commune au conseil de la communauté sont entendus.

Le Président de la Communauté de communes peut être entendu par le conseil municipal de chaque commune membre, à sa demande ou à la demande du conseil municipal.

Les délégués de la commune au conseil communautaire doivent rendre compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de la Communauté.

Le présent rapport contient peu de données financières, mais les activités décrites comportent un renvoi aux fonctions budgétaires qui se trouvent dans le compte administratif 2004.

Table des matières

Le territoire et ses assemblées délibérantes	6
Organigramme	6
Le conseil communautaire.....	6
Le bureau.....	6
Les neuf commissions	7
Les compétences	8
Principes	8
Le principe de spécialité des compétences.....	8
Le principe d'exclusivité des compétences.....	8
Le principe de subsidiarité des compétences.....	8
Compétences exercées	8
En matière d'aménagement de l'espace	8
En matière scolaire.....	8
En matière de voirie et de transport:.....	9
En matière de services sociaux.....	9
En matière de développement culturel	9
En matière d'équipements et de services sportifs	9
En matières diverses.....	9
Les réalisations 2004	10
Aménagement de l'espace	10
Projet de territoire et autre dispositif contractuel de programmation, développement et aménagement du territoire	10
Extension de la déchetterie à Maignelay-Montigny.....	10
Construction d'une déchetterie simplifiée à La Neuville-Roy	11
Construction d'un bâtiment <i>Pôle social et environnemental</i>	11
Aménagement des abords de la gare de Saint-Just-en-Chaussée.....	11
Aménagement des abords de la gare de Tricot	11
<i>Schéma d'intégration territoriale des éoliennes</i>	11
Développement économique	12
Zones d'activités économiques d'intérêt communautaire.....	12
Actions de développement économique favorables à l'implantation des entreprises.....	12
Environnement	12
Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés.....	12
Politique de lutte contre la pollution et de protection de la qualité et de la quantité de la ressource en eau & <i>Contrat rural</i>	13
Assainissement autonome SPANC.....	14
Mise en valeur du paysage	15
Promotion et valorisation d'actions intercommunales de protection et de mise en valeur du paysage et du patrimoine	15
Secours et lutte contre l'incendie	15
Contribution légale aux services d'incendie et de secours.....	15

Politique de l'habitat et du logement	15
Dispositif d'accueil, d'information et d'orientation sur le logement en faveur des habitants et des communes membres	15
<i>Programme d'Intérêt Général</i> pour l'amélioration de l'habitat.....	15
Affaires scolaires	16
Participation aux dépenses d'investissement pour l'extension et la rénovation des collèges par convention avec le département	16
Gestion des terrains et équipements sportifs existants, attenants aux collèges (gymnases).....	16
Création et gestion d'un service d'apprentissage scolaire de la natation	17
Voirie et transports	17
Programmation et réalisation des travaux d'aménagement et d'entretien de la voirie incluse dans le <i>schéma de voirie d'intérêt communautaire</i>	17
Étude de définition d'une voirie communale d'intérêt communautaire.....	17
Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire: nouvelles voies de desserte des zones d'activité.....	18
Services sociaux	18
Politique globale en faveur de la petite enfance	18
Opérations d'échanges sur des thèmes intéressant plusieurs centres de loisirs	20
Gestion d'un service à caractère social de portage de repas à domicile.....	21
Politique pour l'insertion économique et sociale des personnes privées d'emploi	24
Développement culturel	26
Opérations en faveur des pratiques artistiques.....	26
Élaboration d'un plan de développement de la lecture.....	27
Manifestations s'inscrivant dans le cadre d'une programmation territoriale.....	28
Autres actions ou opérations	28
Opération <i>Picardie en Ligne</i>	28
Création ou aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des Gens du voyage:	29
Les moyens	30
Le Personnel	30
Emplois à temps complet	30
Emplois à temps non complet.....	30
Les moyens financiers	30
Les moyens techniques	30
Informatique.....	30
Patrimoine foncier.....	31
Véhicules.....	32
L'information et la communication	32
Les annexes	33
Les avis d'attributions de marchés publics	33
Séances du Conseil communautaire	35
Séances du Bureau	38

Le territoire et ses assemblées délibérantes

La Communauté de Communes du Plateau Picard est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) régi par les lois sur les collectivités territoriales. Entourée de villes importantes comme Beauvais, Creil ou Compiègne, elle regroupe 52 communes. C'est un territoire rural de 440 km² où vivent 27 296 habitants.

Organigramme

La Communauté de Communes du Plateau Picard est administrée par un conseil (le conseil communautaire) et par un bureau.

Le conseil communautaire

C'est l'assemblée des délégués des communes membres de la Communauté. Chaque conseil municipal désigne parmi ses membres un nombre de délégués titulaires qui dépend de la population de la commune. Il doit, en outre, désigner un délégué suppléant, associé à chaque délégué titulaire et appelé à remplacer ce dernier au conseil, en cas d'absence ou d'empêchement.

Le conseil issu des élections municipales de 2001 compte 76 conseillers titulaires et autant de conseillers suppléants.

Le fonctionnement du conseil communautaire est très comparable à celui du conseil municipal d'une commune de plus de 3 500 habitants. En particulier, il règle par ses délibérations les affaires qui sont de la compétence de la Communauté de Communes.

Le bureau

Il est élu par le conseil communautaire parmi ses membres. Il est composé de 21 membres :

- le président,
- 8 vice-présidents,
- 12 autres membres.

Le président et le bureau sont chargés, sous le contrôle du conseil communautaire, de préparer et d'exécuter les décisions du conseil.

En outre, le président et le bureau peuvent être chargés du règlement de certaines affaires et recevoir à cet effet délégation d'une partie des attributions du conseil. Lors de chaque réunion du conseil, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation du conseil.

Le président

C'est l'organe exécutif du conseil. Il prépare et exécute les délibérations. Ses fonctions administratives sont très comparables à celles d'un maire dans une commune.

• M. Jean BERNARD, maire de Moyenneville, est l'actuel président de la Communauté de Communes.

Les huit vice-présidents

Ils assistent le président dont ils ont reçu délégation d'une partie des fonctions; en outre, ils sont présidents-délégués des commissions de travail créées par le conseil. Ceux sont :

- M. Jean-Louis HENNON, maire de Courcelles-Epayelles, 1er vice-président, délégué aux déchets ménagers et disposant d'une délégation générale de signature, en cas d'absence ou d'empêchement du président;
- Mme Céline FLOUQUET, adjointe au maire de Saint-Just-en-Chaussée, vice-présidente déléguée aux finances et à l'intercommunalité;
- M. Jean PECHO, maire de Wacquemoulin, vice-président délégué à l'action culturelle et au projet éducatif;
- Mme Évelyne DESMAREST, adjointe au maire de Godenvillers, vice-présidente déléguée à la vie sociale de la Communauté, aux équipements et services sportifs;
- M. Frans DESMEDT, maire de Saint-Just-en-Chaussée, vice-président délégué au développement économique et à l'insertion économique et sociale;

M. Dominique FONTAINE, conseiller municipal de Tricot, vice-président délégué aux bâtiments, au patrimoine et aux services techniques;

M. Régis FLAMAND, maire d'Essuiles-Saint-Rimault, vice-président délégué à l'eau et à l'assainissement;

M. Pierre DESANDERE, maire de Fournival, vice-président délégué au plan des déplacements, au transport et à la voirie.

Les douze autres membres

Ils délibèrent avec le président et les vice-présidents pour préparer, à l'intention du conseil, des projets de délibérations et des propositions d'orientations pour l'aménagement et le développement du Plateau Picard.

Le bureau règle également par ses délibérations les affaires de la Communauté relevant des attributions dont il a reçu délégation du conseil. Ceux sont :

- MM. Bernard THIOU (Saint-Martin-aux-Bois), Jean-Yves BAILLET (Le Ployron), Jacques BOCQUET (Tricot), Danièle CLAVIER, (Ferrières), Daniel MATHEY (Cuignières), Boris GOGNY-GOUBERT (Saint-Rémy-en-l'Eau), Jean-François VALAT (La Neuville-Roy), Jacques JUMEL (Lieuwillers), Nicolas SAINTE BEUVE (Rouvillers), Jean-Michel HAINSELIN (Wavignies), Jean-Jacques PIK (Fournival) et Michel BOURGEOIS (Maignelay-Montigny).

Les neuf commissions

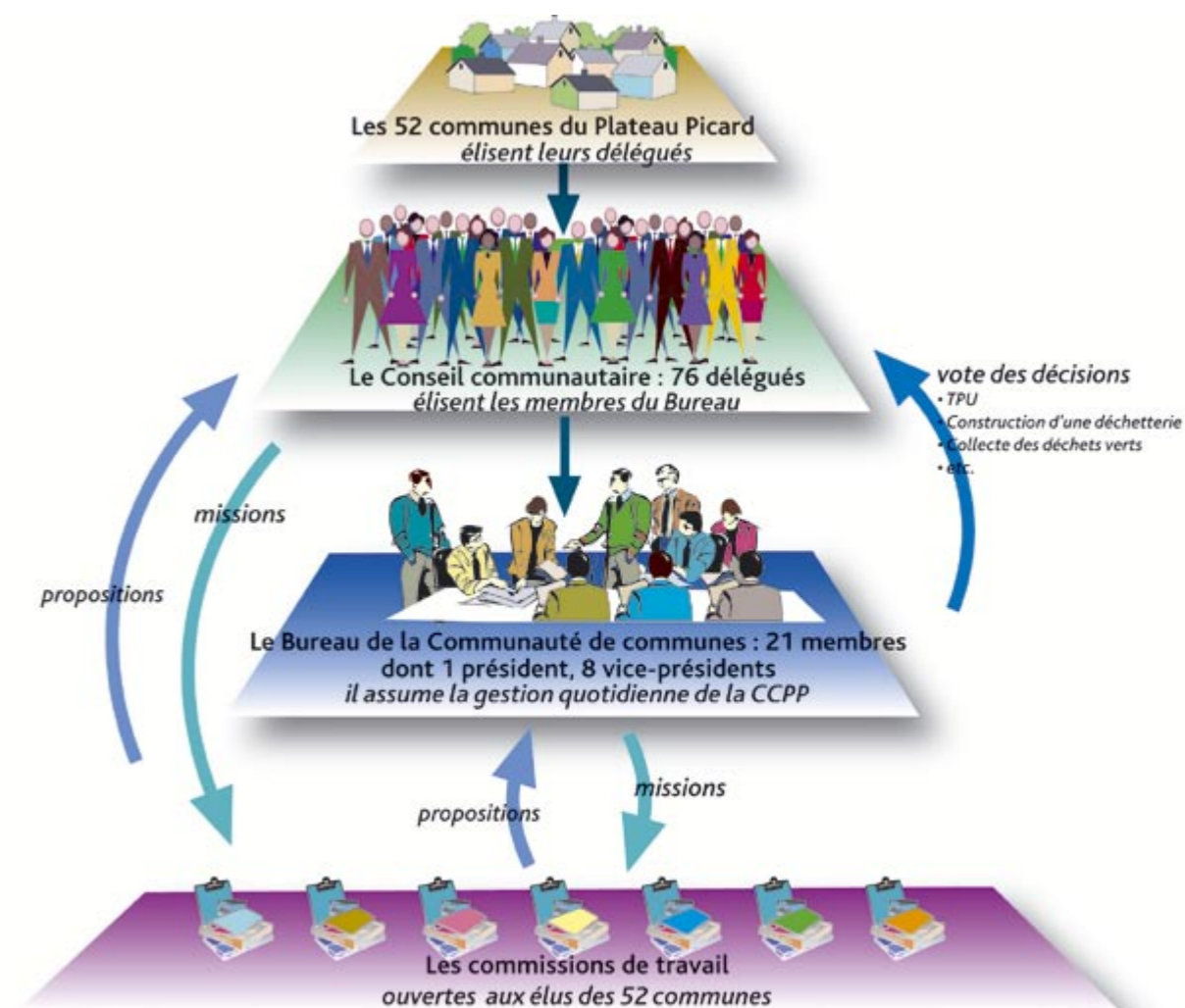
Elles sont créées par le Conseil parmi ses membres, pour l'assister, ainsi que le président et le bureau, dans la préparation et le suivi d'exécution des décisions.

Elles s'intitulent :

- Aménagement et cadre de vie,
- Développement économique,
- Déchets ménagers,
- Eau et assainissement,
- Travaux-bâtiments-voirie-services techniques,
- Vie sociale de la Communauté,
- Action culturelle, projet éducatif,
- Finances et intercommunalité,
- Information et communication.

Le président de la Communauté de Communes du Plateau Picard est, de droit, président de toutes les commissions.

Celles-ci peuvent désigner un président de commission qui est le délégué du président de la Communauté de Communes en cas d'empêchement de celui-ci.



Les compétences

Une Communauté de Communes est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) fondé sur la libre volonté des communes qui le constituent de se fédérer autour d'un projet commun de développement et d'aménagement. Pour élaborer et réaliser ensemble ce projet, les communes choisissent de transférer à la Communauté de communes un certain nombre de leurs compétences que cette dernière exerce alors en leur lieu et place.

Principes

Le principe de spécialité des compétences

Contrairement aux collectivités territoriales (communes, départements, régions), les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), tels que la Communauté de Communes, ne disposent pas d'une compétence générale sur toute affaire d'intérêt local. Ils obéissent au principe de spécialité : ils ne peuvent intervenir que dans les matières qui leur ont été transférées préalablement par les communes. Toute action, toute dépense de la communauté dans des affaires communales étrangères aux compétences transférées sont illégales.

Le principe d'exclusivité des compétences

Lorsqu'une commune transfère l'une de ses compétences à un EPCI, elle en est immédiatement et totalement dessaisie. Toute délibération du conseil municipal, toute action ou toute inscription de dépense au budget communal se rapportant à cette compétence sont illégales.

Les compétences des communes membres et de l'EPCI sont exclusives les unes des autres. Il est donc très important, lors d'un transfert de compétence, de bien réfléchir au partage entre ce qui doit rester communal et ce qu'il est pertinent de confier à l'EPCI. Les notions « d'intérêt intercommunal » ou « d'intérêt communautaire » permettent de définir ce partage des responsabilités. L'intérêt intercommunal permet une répartition des compétences entre communes et EPCI ; l'intérêt communautaire permet un partage à l'intérieur même d'une compétence (quand c'est possible pratiquement...).

Le principe de subsidiarité des compétences

Le principe de subsidiarité veut que l'on confie à un autre niveau d'administration ce que l'on ne peut pas faire soi-même (pour quelque raison que ce soit). Ce principe n'a pas de valeur juridique, mais il peut aider les élus locaux pour la répartition entre intérêt communal et intérêt intercommunal ou communautaire.

Compétences exercées

En 2004, les communes membres ont transféré à la Communauté de communes du Plateau Picard trois nouvelles compétences :

- ▀ Les opérations en faveur de l'amélioration de l'habitat et de la transformation de bâtiments en logements ;
- ▀ L'aménagement et l'entretien des voies communales situées hors agglomération et empruntées par un transport collectif ou qui relient à une route départementale l'agglomération d'une commune non desservie par une telle voie ;
- ▀ La création, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.
- ▀ La communauté de communes exerce donc, au lieu et à la place des communes membres, les compétences suivantes.

En matière d'aménagement de l'espace

- ▀ Schéma directeur, schéma de secteur et tous documents d'urbanisme en tenant lieu ;
- ▀ Aménagement rural ;
- ▀ Plan intercommunal des déplacements ;
- ▀ Projet de territoire et tout autre dispositif contractuel de programmation, de développement et d'aménagement du territoire.

En matière scolaire

- ▀ Participation aux dépenses d'investissement pour l'extension et la rénovation des bâtiments scolaires du 2^{ème} degré, par convention avec le département ;

- ▀ Gestion des terrains et équipements sportifs existants, attenants aux collèges d'enseignement du 2^{ème} degré ;
- ▀ Création et gestion d'un service d'apprentissage scolaire de la natation ;
- ▀ Projet éducatif global avec l'Éducation nationale.

En matière de voirie et de transport

- ▀ Programmation et réalisation des travaux d'aménagement et d'entretien de la voirie incluse dans le plan intercommunal des déplacements ;
- ▀ Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; sont d'intérêt communautaire :
- ▀ Les nouvelles voies de desserte des zones d'activité ;
- ▀ Les voies communales situées hors agglomération et empruntées par un transport collectif ou qui relient à une route départementale l'agglomération d'une commune non desservie par une telle voie.

En matière de services sociaux

- ▀ Politique globale en faveur de la petite enfance ;
- ▀ Opérations d'échanges sur des thèmes intéressant plusieurs centres de loisirs ;
- ▀ Action sociale facultative dans le cadre d'une programmation territoriale ;
- ▀ Gestion d'un service à caractère social de portage de repas à domicile ;
- ▀ Création et gestion de petites unités de vie pour personnes âgées ;
- ▀ Politique pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes privées d'emploi ;
- ▀ Organisation d'un service de transports publics à caractère social intéressant l'ensemble des communes.

En matière de développement culturel

- ▀ Opérations en faveur des pratiques artistiques ;
- ▀ Politique de mise en valeur de l'identité culturelle du Plateau Picard ;
- ▀ Élaboration d'un plan de développement de la lecture ;
- ▀ Manifestations s'inscrivant dans le cadre d'une programmation intercommunale.

En matière d'équipements et de services sportifs

- ▀ Schéma des équipements sportifs intercommunaux ;
- ▀ Organisation de manifestations sportives intercommunales ;

En matières diverses

Création ou aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

En septembre 2004, le Conseil a pris une délibération proposant aux communes de transférer à la Communauté les compétences suivantes :

Création et gestion d'un système d'informations géographiques, accessible à l'ensemble des communes membres

Il s'agit de donner à la Communauté la responsabilité de gérer pour le compte des communes le cadastre informatisé et toutes les couches informatiques relatives à l'urbanisme, au paysage et aux réseaux publics de distribution de l'eau, de l'électricité, du gaz, du téléphone, etc. ;

Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)

La Communauté pourrait intervenir politiquement et financièrement pour faire valoir et défendre les intérêts des 28 000 habitants du Plateau picard en matière d'eau, en agissant comme représentante des 52 communes membres dans les 4 périmètres de SAGE de l'Oise qui chevauchent son territoire ;

Formation aux emplois d'animation des centres de vacances et de loisirs, ou des loisirs des jeunes

Il s'agit de régulariser une intervention renouvelée chaque année depuis plus de 10 ans. La Communauté favorise par des aides financières la formation des jeunes aux emplois d'animation socioculturelle ;

Espaces publics numériques

La communauté pourrait poursuivre et développer son intervention actuelle en matière d'initiation et d'accès pour tous aux technologies de l'information et de la communication, notamment l'Internet.

Au 31 décembre 2004, une très grande majorité des conseils municipaux s'était prononcée en faveur de ces transferts. Le préfet devrait prendre au tout début 2005 l'arrêté modifiant les statuts de la communauté de communes en conséquence.

Les réalisations 2004

Aménagement de l'espace

Projet de territoire et autre dispositif contractuel de programmation, développement et aménagement du territoire

De la Charte de coopération interterritoriale entre le Plateau Picard et le Clermontois à la Charte du Pays Clermontois-Plateau Picard

L'année 2004 a permis le passage progressif des 2 communautés de communes du Plateau Picard et du Clermontois de la démarche initiale de coopération interterritoriale favorisée par la région Picardie à la démarche de *Pays*, au sens de la loi Voynet.

La Charte de coopération interterritoriale signée le 3 septembre 2002 a servi de document de base à la *Charte de Pays*, reconnue à travers le *Contrat-Cadre de Pays* signé le 23 février 2005 entre l'État, la région Picardie, le département de l'Oise et les deux communautés de communes.

Cette Charte du Pays Clermontois-Plateau Picard fixe trois orientations stratégiques majeures :

- Orientation 1 : Renforcer la cohésion sociale et territoriale d'un espace multipolarisé
- Orientation 2 : Optimiser l'action des territoires pour améliorer l'équilibre emploi-habitat
- Orientation 3 : Positionner les Pays dans le *Schéma d'Aménagement et de Développement Départemental et Régional*.

L'aboutissement du *Contrat Cadre de Pays* sera la signature, prévue en juin 2005, d'un *Contrat de Pays* doté d'une programmation pluriannuelle d'opérations répondant aux enjeux et orientations de la *Charte de Pays* (cette programmation est en cours d'élaboration).

Schéma de Cohérence Territoriale

L'élaboration d'un *Schéma de Cohérence Territoriale* (SCOT), anciennement Schéma directeur, à l'échelle du *Pays Clermontois-Plateau Picard* constitue un projet majeur inscrit dans la *Charte de Pays* (l'arrêté du préfet de région du 13 janvier 2005 reconnaît le périmètre du pays, lequel coïncide avec le périmètre du projet de SCOT).

Pour réaliser le SCOT, les deux communautés de communes ont créé entre elles le *Syndicat Mixte Clermontois-Plateau Picard* (arrêté préfectoral du 26 août 2004), lequel est également chargé de piloter la démarche de pays et de négociier, signer et suivre l'exécution du contrat de pays.

Le lancement de la procédure d'élaboration du SCOT du *Pays Clermontois-Plateau Picard* a commencé à la fin du second semestre 2004, avec la demande de l'arrêté préfectoral fixant le périmètre d'étude du projet de SCOT. En juin 2005 devrait être lancé un appel d'offres pour recruter le bureau d'études qui assistera les élus du syndicat mixte dans l'élaboration du SCOT.

Extension de la déchetterie à Maignelay-Montigny

Compte administratif 2004 : opération d'équipement n° 51

L'extension de la déchetterie à Maignelay-Montigny était nécessaire pour mettre aux normes le bâtiment existant en créant un local de stockage des DMS (déchets ménagers spéciaux). Afin d'optimiser le fonctionnement de l'équipement, la Communauté a intégré à ce projet la création d'une aire d'entreposage des encombrants au-dessus de ce local.

Les travaux, commencés en octobre 2004, ont été réalisés en deux mois, limitant au maximum la gêne occasionnée pour les usagers de la déchetterie.

Construction d'une déchetterie simplifiée à La Neuville-Roy

Compte administratif 2004 : opération d'équipement n° 56

L'extension de la déchetterie à Maignelay-Montigny a été achevée en 2 mois de travaux



Dans le cadre de son plan de gestion des déchets ménagers, la communauté a décidé la construction d'une déchetterie simplifiée à La Neuville-Roy, au lieu-dit la Sucrierie, sur un terrain acheté à la commune. Ainsi chaque habitant du Plateau Picard serait à moins de dix minutes de trajet d'une déchetterie.

À l'issue des travaux au début de l'automne 2005, une plateforme d'environ 1 000 m² recevra des bennes de collecte de déchets. Des aménagements paysagers seront réalisés à l'entrée du site, à sa périphérie et sur le reste du terrain.

Un bungalow en bois sera également installé à l'entrée du site, pour abriter l'animateur de la déchetterie. Il accueillera un bureau et des sanitaires.

Construction d'un bâtiment Pôle social et environnemental

Compte administratif 2004 : opération d'équipement n° 40

Dans le cadre de sa compétence en matière de déchets ménagers, la communauté a mis en place un service de collecte sélective des déchets. Dans ce cadre, elle soutient par convention l'action de l'association *La Recyclerie du Plateau Picard* qui propose des activités complémentaires au service de collecte avec une collecte d'objets encombrants à domicile et un programme d'animations et de sensibilisations en milieu scolaire.

Pour ses besoins de vente, *la Recyclerie* occupait un local mis à sa disposition par la ville de Saint-Just-en-Chaussée. Ce local, vétuste et non chauffé, était peu adapté à cette activité.

La communauté a décidé de construire un bâtiment de 400 m² comprenant une surface de vente, un bureau et une surface réservée aux actions de sensibilisation à la protection de l'environnement de la Communauté de Communes.

Les travaux ont commencé en mai 2004 et se sont achevés en octobre 2004.

Aménagement des abords de la gare de Saint-Just-en-Chaussée

Compte administratif 2004 : opération d'équipement n° 55

Constat ayant été fait que la gare de Saint-Just-en-Chaussée est enclavée, et au regard de son importance tant pour les habitants de Saint-Just-en-Chaussée que pour ceux du Plateau Picard, il a été décidé d'initier une étude afin de valoriser ce quartier et résoudre les problèmes d'accessibilité.

Cette étude a été confiée à la Semoise et doit aboutir à des propositions concrètes d'aménagement.

La première partie de l'étude, concernant les abords immédiats de la gare a commencé en octobre 2004. Des négociations sont en cours pour

acquérir les terrains qui accueilleraient les aménagements proposés.

Aménagement des abords de la gare de Tricot

Compte administratif 2004 : opération d'équipement n° 60,

Le projet d'aménagement des abords de la gare de Tricot vise à en faciliter l'accès, à favoriser les connexions avec les autres modes de transport (cars, taxis) et à encourager l'usage des transports en commun par une offre de qualité et des espaces agréables à pratiquer au quotidien.

L'aménagement prévoit une chicane sur 30 m, le marquage des places pour les véhicules particuliers et pour le car de ramassage scolaire, la création d'un cheminement piétonnier, la création d'une aire de retournement et la réalisation d'espaces verts autour de l'aire de retournement.

Les travaux doivent commencer début 2005 dès confirmation de l'octroi des subventions par les différents financeurs.

Schéma d'intégration territoriale des éoliennes

Dans un contexte favorable au développement des énergies renouvelables, de très nombreux projets éoliens sont apparus sur le territoire du Plateau Picard. Nous en avons dénombré plus de 14.

À la demande de ses communes membres, les élus communautaires ont décidé de réaliser un *Schéma d'intégration territoriale des parcs éoliens*.

Cette étude vise, d'une part, à déterminer en fonction des contraintes techniques, environnementales, paysagères et réglementaires des zones potentiellement favorables à l'implantation de parc éolien et, d'autre part, à définir des recommandations quant à la création de ces parcs éoliens (recul par rapport aux habitations, disposition, implantation par rapport aux paysages,...).

Pour suivre l'élaboration de ce schéma, le conseil communautaire a désigné un comité de pilotage, composé d'élus, de représentants des services de l'État, d'associations de protection de l'environnement et de la société civile. La réalisation de ce schéma a été confiée à deux bureaux d'études spécialisés dans l'énergie éolienne et l'analyse paysagère. Le document a pour objectif d'être à la fois un guide de recommandations à l'usage des élus et un outil d'aide à la décision pour les services instructeurs de l'État.



Le schéma éolien a une valeur informative. Il appartient à chaque commune située dans une zone favorable à l'implantation d'éolienne d'intégrer ou non les recommandations édictées dans les documents d'urbanisme pour leur conférer une valeur réglementaire.

Afin d'harmoniser l'implantation de parcs éoliens avec les collectivités riveraines de notre territoire, nous avons demandé au Préfet de l'Oise et aux communautés de communes voisines d'envisager la réalisation d'études similaires.

Le schéma est consultable et téléchargeable sur le site Internet de la communauté de communes.

Développement économique

Zones d'activités économiques d'intérêt communautaire

La création de nouvelles voies de desserte dans les zones communales de Saint-Just-en-Chaussée et Tricot a mobilisé l'énergie et les moyens de la Communauté de Communes en 2004. Les premières démarches en vue de l'acquisition des terrains et de l'aménagement de la zone d'Argenlieu (Avrechy), seule zone d'intérêt communautaire aujourd'hui envisagée par les élus communautaires, sont reportées à l'année 2005.

Actions de développement économique favorables à l'implantation des entreprises

Compte administratif 2004, fonction 90 : interventions économiques

Aide à la création ou reprise de très petites entreprises (convention partenariale avec l'association Oise-Est Initiative)

Depuis 1999, la communauté de communes mène, en partenariat avec l'association *Oise-Est Initiative*, une opération d'aide à la création ou à la reprise de petites entreprises, consistant à accompagner individuellement et à aider financièrement des créateurs souhaitant s'installer dans des communes du Plateau Picard.

L'association est composée de six communautés de communes de l'est de l'Oise, des conseils général et régional, de banques, d'entreprises et de la Caisse des dépôts et consignations.

L'aide annuelle de la communauté finance, pour une part le fonctionnement de l'association et pour une autre part un fonds d'intervention constitué entre tous les membres de l'association et destiné, sous conditions, à l'attribution d'avances



De nouvelles voies de desserte ont été créées en 2004 dans la zone d'activité de Saint-Just-en-Chaussée

remboursables (ou prêts à taux 0) aux candidats à la création d'entreprises dont le projet a été agréé par un comité territorial.

En 2004, le comité territorial a donné un accord de prêt à 9 créateurs s'installant dans 7 communes du Plateau picard, soit un montant total d'aides remboursables de 61 600 €. Depuis 1999, 14 installations nouvelles sont toujours en activité sur le Plateau picard, avec une trentaine d'emplois créés dans 14 communes différentes. Pour 1 € versé à l'association par la communauté en 2004, 4,50 € ont été prêtés à des créateurs d'entreprises.

Environnement

Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés

Tous les détails sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et déchets assimilés sont donnés dans le *Rapport 2004 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers*. Il est consultable dans les mairies de la Communauté de Communes du Plateau Picard ou au siège de la Communauté de Communes au Plessier-sur-St Just.



Politique de lutte contre la pollution et de protection de la qualité et de la quantité de la ressource en eau & Contrat rural

Signé le 20 janvier 2000 pour une durée de 5 ans entre la Communauté de Communes, l'Agence de l'eau Seine-Normandie et la Chambre d'Agriculture de l'Oise, le *contrat rural du Plateau Picard* repose sur trois principaux objectifs :

- ▶ Protéger la nappe d'eau de la craie, de la pollution et de la surexploitation.
- ▶ Garantir une meilleure alimentation en eau potable des communes.

Organiser la concertation des acteurs pour assurer une gestion des usages satisfaisante pour tous.

Pour atteindre ces objectifs, le contrat porte sur un montant global de travaux subventionnables de 27,44 millions d'euros :

- ▶ 21,34 millions sont prévus pour les travaux d'assainissement,
- ▶ 3,29 millions pour l'eau potable,
- ▶ 2,08 millions pour le volet agricole,
- ▶ 0,56 million pour le fonctionnement,
- ▶ 0,15 million pour le traitement des déchets ménagers spéciaux.

Le *contrat rural du Plateau Picard* s'est achevé le 31 décembre 2004. Un bilan a été réalisé pendant 6 mois. Au cours de ses cinq années d'exercice, le contrat rural a permis de réaliser des travaux d'assainissement et d'alimentation en eau potable. En assainissement, 9 832 136 € ont été attribués à 13 maîtres d'ouvrage dont 700 487 € de subventions pour les études (études préalables et zonage) et 4 316 450 € de subventions pour la réalisation de travaux.

Les maîtres d'ouvrage concernés sont :

- ▶ le Syndicat d'assainissement de la Vallée de l'Arré,
- ▶ le Syndicat d'assainissement de la Vallée de l'Aronde,
- ▶ Cuignières
- ▶ le Syndicat d'assainissement de Cressonsacq-Pronleroy
- ▶ Maignelay-Montigny
- ▶ Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Eaux Usées de la Région de St Just
- ▶ Lieuvillers
- ▶ Tricot
- ▶ Plainval
- ▶ Courcelles-Epayelles
- ▶ Rouvillers

- ▶ Montgérain
- ▶ Le Mesnil-sur-Bulles
- ▶ Welles-Perennes

En Alimentation en Eau Potable, 2 125 113 € ont été attribués à 8 maîtres d'ouvrage dont 118 647 € de subventions pour les études et 1 096 434 € de subventions pour les travaux (production et sécurisation). Les maîtres d'ouvrage concernés sont :

- ▶ le Syndicat des eaux de Moyenneville-Wacquemoulin ;
- ▶ les communes de Nourard-le-Franc, St Just en Chaussée, Welles Pérennes ;
- ▶ la Communauté de Communes ;
- ▶ Le syndicat des eaux de Ravenel-Léglantiers ;
- ▶ Tricot
- ▶ Le syndicat des eaux d'Essuiles-Saint-Rimault
- ▶ Le syndicat des eaux d'Avrechy

La Communauté de Communes du Plateau Picard a engagé différentes études pendant le *contrat rural* :

- ▶ Étude de faisabilité des puits d'infiltration par rapport au contexte hydrogéologique et aux risques potentiels de pollution des eaux souterraines que ces ouvrages peuvent présenter
- ▶ Complément au schéma Directeur d'assainissement

Le dynamisme qui s'est instauré pendant le contrat rural montre une volonté des communes et syndicats, à poursuivre les actions de préservation de la ressource en eau et, de s'engager pour un autre contrat. Ce contrat appelé *Contrat Territorial* est en cours de préparation et devrait être signé courant octobre 2005. Il définit des opérations prioritaires en privilégiant les mesures préventives de protection de la ressource en eau.

Fred Boucher



Pour cela, une étude des milieux aquatiques (eaux superficielles, eaux souterraines et zones humides) est en cours et permettra :

- ▶ d'établir un état des lieux des milieux aquatiques sur le territoire de la Communauté de Communes du Plateau Picard par l'évaluation de la qualité des cours d'eau (L'Arré, L'Aronde, La Brèche et les Trois Doms), diagnostic de la qualité des eaux souterraines à proximité des captages d'Alimentation en Eau Potable (AEP) et état des lieux des zones humides (inventaires, orientations de gestion),
- ▶ de distinguer des zones sensibles aux pollutions (domestique, agricole, urbaine et autres).

Au titre de la campagne 2004, les agriculteurs du Plateau Picard ont également pu bénéficier du contrat rural dans son volet agricole :

- ▶ 1 191,5 hectares de cultures intermédiaires repartis sur 49 exploitations ont été financés dans les périmètres de Bassin d'Alimentation de Captage d'eau (les BAC) ;
- ▶ 49 exploitations se sont engagées à réaliser des analyses de reliquats d'azote à la fin de l'hiver 2005 ;
- ▶ 1 cuve d'azote liquide a été équipée d'un bassin de rétention ;
- ▶ 1 plateforme de remplissage du pulvérisateur a été aménagée.

Il est à noter que 11 dossiers de cuves de rétention et 38 dossiers de plateformes de remplissage ont été validés par le Comité de pilotage pour la dernière année du Contrat Rural.

Perspectives

Un nouveau contrat, le Contrat Territorial, devrait être signé en 2005 pour continuer la dynamique agricole de protection de la ressource en eau même si l'action aménagement du poste du pulvérisateur est arrêtée.

Assainissement autonome SPANC.

Depuis le 6 juin 2003, la Communauté de Communes du Plateau Picard est compétente en matière d'assainissement autonome. Cette nouvelle compétence a permis à la Communauté de communes de mettre en place le *Service Public d'Assainissement Non Collectif*, le SPANC, au 1^{er} avril 2004 et de répondre ainsi aux exigences de la loi sur l'eau de janvier 1992.

Le rôle du SPANC est d'instruire la partie concernant l'assainissement autonome des permis de construire, de réceptionner les travaux d'assainissement non collectif neuf avant remblaiement et de contrôler le bon fonctionnement des installations existantes sur de-

mande du particulier ou lors d'une vente de bien immobilier.

Interventions du technicien en 2004 :

- ▶ Instruction de 65 permis de construire,
- ▶ Instruction de 7 dossiers de réhabilitation,
- ▶ 52 visites de conformité sur le terrain,
- ▶ 5 visites de contrôle de bon fonctionnement.

Perspectives

La majorité des Communes du Plateau Picard sont en cours de réalisation de leur zonage d'assainissement en 2005. Le SPANC pourra mettre en place l'entretien périodique (vidange des fosses toutes eaux) et le contrôle de bon fonctionnement des installations pour les secteurs du territoire zonés en assainissement non collectif.

Les compétences du SPANC pourront évoluer vers l'accompagnement à la remise aux normes des installations défectueuses.

Le technicien du SPANC intervient lors de la réception des travaux ou du contrôle du bon fonctionnement des installations d'assainissement autonome existantes

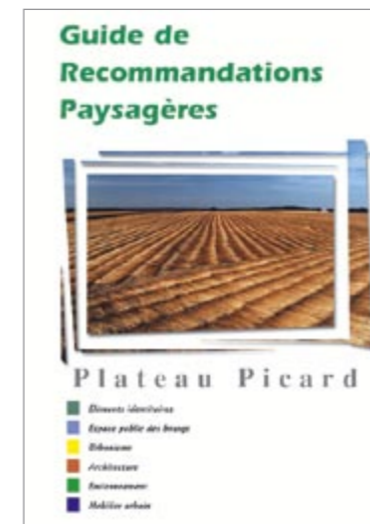


Adriana Wattel

Mise en valeur du paysage

Promotion et valorisation d'actions intercommunales de protection et de mise en valeur du paysage et du patrimoine

La Communauté de Communes a élaboré en 2002 un *Guide de recommandations paysagères du Plateau Picard* qui constitue le document de référence des 52



Communes du Plateau Picard pour garantir, autant que faire se peut auprès des habitants et professionnels la préservation, la protection voire la réhabilitation des éléments qui font la qualité et l'attrait du paysage rural du Plateau Picard. Chaque commune du Plateau Picard dispose de deux exemplaires de ce guide en mairie, où chacun peut librement le consulter et en prendre copie à ses frais.

Le guide a été remis à de nombreux organismes susceptibles d'intervenir à un titre ou un autre sur le paysage et le patrimoine bâti du Plateau Picard (CAUE, SEMOISE, DDE, DDA, architectes, pépiniéristes, paysagistes, organismes HLM, *Maisons Paysannes*, structures intercommunales voisines, CFPPA d'Airion, etc.).

Secours et lutte contre l'incendie

Compte administratif 2004, fonction 113 : secours et incendie

Contribution légale aux services d'incendie et de secours

En application de la loi, la Communauté de communes a transféré au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) les centres de secours ordinaires de Saint-Just-en-Chaussée et Maignelay-Montigny. Elle n'a donc plus aucune responsabilité de gestion technique dans ce domaine, mais elle conserve l'obligation, aux lieux et places de ses communes membres, de contribuer financièrement aux dépenses du SDIS, ainsi que de rembourser la dette antérieure au transfert de compétence.

Politique de l'habitat et du logement

Dispositif d'accueil, d'information et d'orientation sur le logement en faveur des habitants et des communes membres

Il s'agit d'un dispositif mis en place par la Communauté de Communes du Plateau Picard depuis 1989 et renouvelé chaque année. L'animation de ce dispositif est confiée contractuellement à l'association le *Cal Pact Arim* de l'Oise.

Le dispositif se compose de :

- ▶ La tenue de 2 permanences hebdomadaires pour les particuliers, le vendredi matin, l'une à Maignelay-Montigny de 9 h à 10 h 30 et l'autre au Plessier-sur-Saint-Just de 11 h à 12 h. Ces permanences permettent aux habitants d'obtenir :
 - ▶ Des informations sur les différentes aides concernant l'amélioration du logement,
 - ▶ Une aide au montage des dossiers de subvention,
 - ▶ Des conseils techniques quant à leur projet.
 - ▶ Des visites à domicile pour des conseils techniques ou des croquis ;
- ▶ Une aide à la décision auprès des communes qui ont un projet de rénovation d'un logement communal pour créer un logement locatif.

Programme d'Intérêt Général pour l'amélioration de l'habitat

Depuis plusieurs années les rapports de la mission de suivi et d'animation du dispositif d'accueil des habitants faisaient apparaître des demandes fortes des habitants pour le développement de l'offre de logements privés à loyer maîtrisé et l'adaptation des logements (sanitaires, chauffage...) en vue du maintien à domicile des personnes âgées.

Taux des subventions accordées par la Communauté de Communes

Nature des travaux subventionnés	Taux de l'aide
Travaux d'amélioration d'un logement occupé par un locataire	5 %
Travaux de rénovation et mise aux normes d'un logement en vue de sa remise sur le marché locatif	10 %
Travaux de transformation de l'usage d'un bâtiment existant en vue d'y créer un ou plusieurs logements en vue de les mettre sur le marché locatif	15 %

Dans ce contexte, la communauté de communes du Plateau picard a donc sollicité de l'État. À compter du 1^{er} juillet de l'année 2004, l'ensemble du territoire fait l'objet d'une déclaration au titre d'un *Programme d'Intérêt Général* (PIG) pour l'amélioration de l'habitat.

Le PIG est un programme d'actions visant à améliorer des ensembles d'immeubles ou de logements, il permet aux propriétaires d'obtenir, sous certaines conditions, des subventions majorées.

Le PIG s'applique à des problématiques identifiées au départ, tel que la lutte contre le bruit, la sortie d'insalubrité, le maintien des personnes âgées à domicile, le développement de l'offre de logements à loyer maîtrisé,...

Le PIG lancé par la Communauté de Communes du Plateau Picard s'est fixé des objectifs annuels et contractuels à atteindre :

- ▶ Le développement de l'offre de logements à loyer intermédiaire pour permettre aux populations à revenus modestes de se loger décemment sur notre territoire : 15 dossiers par an
- ▶ La réhabilitation, les travaux d'adaptation des logements des propriétaires occupants âgés de plus de 65 ans en vue de leur maintien à domicile : 30 dossiers par an

La durée de notre Programme d'Intérêt Général pour l'amélioration de l'habitat est de 2 ans.

La communauté de communes a confié une mission de suivi et animation du Programme d'Intérêt Général à l'association le Cal Pact Arim de l'Oise. Sa mission comprend :

- ▶ La tenue de 2 permanences hebdomadaires, le vendredi matin à la maison de pays à Maignelay-Montigny et au siège de la Communauté de communes au Plessier-sur-Saint-Just,
- ▶ L'aide au montage des dossiers de demandes de subventions
- ▶ La présentation aux différents financeurs.

Afin de permettre le montage d'un maximum de dossiers issus des propriétaires bailleurs désirant réaliser des travaux de logements en loyer intermédiaire, la communauté de communes majore les subventions pouvant être obtenues de la part de l'ANAH.

Pour l'année 2004, la Communauté de communes a apporté une aide financière à 5 dossiers, dont 4 concernaient des logements vacants. Le montant des crédits attribués en 2004 aux bailleurs privés s'élève à 10 738 €, sous forme de subventions.

Au cours de l'année 2005 nous engagerons des discussions avec l'État, l'Anah et le Conseil Général de l'Oise pour définir quelle suite nous pourrions donner au PIG.

Affaires scolaires

Compte administratif 2004, fonction 22 : enseignement du deuxième degré

Participation aux dépenses d'investissement pour l'extension et la rénovation des collèges par convention avec le département

Les départements sont responsables des équipements scolaires des collèges. La loi a mis à la charge des communes ou de leurs groupements compétents une participation de 25 % aux dépenses d'investissement engagées par le département avant le 31 décembre 1999, pour les travaux d'extension ou de réhabilitation des collèges. Le département de l'Oise a proposé aux communes et groupements de son territoire d'étaler sur plusieurs années le versement de leur participation aux opérations *turbo-collèges*.

Sur le Plateau Picard, cette participation concerne les travaux réalisés aux collèges Madeleine et Georges Blin, à Maignelay-Montigny, et Louise Michel, à Saint-Just-en-Chaussée, totalisant 9 701 500 € hors TVA.

La participation de la Communauté de Communes est donc de 2 425 369 €. Compte tenu des annuités déjà versées depuis 1999, avant l'établissement du coût définitif des travaux, la Communauté versera au département douze annuités de 167 282 € jusqu'en 2013 et une treizième et dernière annuité de 129 809 € en 2014.

Gestion des terrains et équipements sportifs existants, attenants aux collèges (gymnases)

Compte administratif 2004, enseignement du 2^{ème} degré.

Opération d'investissement n° 39, réhabilitation du gymnase de Saint-Just-en-Chaussée.

Opération d'investissement n° 44, réhabilitation du gymnase de Maignelay-Montigny

La Communauté de Communes est propriétaire des gymnases et salles de judo et danse attenants aux collèges Madeleine Blin et Louise Michel.

Les bâtiments ont été construits il y a près de 30 ans.

Une étude de diagnostic réalisée en 2002 par *Abscisse Ingénierie* a permis de déterminer un programme pluriannuel de travaux sur deux ans.

Ce programme, d'un montant global de 2 369 000 € HT et financé à hauteur de 61 % par le département et la région (FRDL), a pour objectif de sécuriser les bâtiments et de fonctionnaliser davantage les installations selon les utilisateurs (collèges et associations sportives). Les travaux ont commencé début juillet 2004 et s'achèveront en juin 2005.



Les deux bâtiments réhabilités seront mis à la disposition des collèges et des associations à partir de septembre.

La Communauté de Communes a profité de l'opération pour construire un logement de fonction contigu au gymnase de St Just. Un gardien chargé de l'entretien, de la gestion de l'occupation des 2 gymnases et de leur surveillance y sera logé.

Création et gestion d'un service d'apprentissage scolaire de la natation

Compte administratif 2004, fonction 253 : sport scolaire

L'objectif défini par la Communauté de communes, en concertation avec l'Éducation nationale, est que tous les élèves des écoles primaires du Plateau Picard sachent nager en entrant en 6^{ème}.

Chaque élève des niveaux « maternelle grande section », CE₁ et CE₂ des 52 communes membres de la Communauté a donc accès à la piscine de Montdidier ou à celle de Bresles, pour apprendre à nager.

La Communauté assure le transport en car et achète aux collectivités propriétaires des piscines des créneaux horaires d'utilisation. Le département de l'Oise participe aux frais de transport (environ 35 %).

Ce service nécessite une organisation complexe très dépendante de facteurs échappant à la volonté de la Communauté de communes. Il subit de nombreux aléas qui ne permettent pas toujours, malgré les efforts de tous les intervenants, de respecter les programmes d'activités aquatiques initialement prévus.

Voirie et transports

Programmation et réalisation des travaux d'aménagement et d'entretien de la voirie incluse dans le schéma de voirie d'intérêt communautaire

Compte administratif 2004 : fonction 822, voirie communale.

En marge de sa compétence relative aux voies d'intérêt communautaire, la Communauté de Communes réalise depuis 1991 des travaux d'entretien superficiel de la voirie pour le compte des communes volontaires. Ces travaux sont subventionnés par le département.

En 2004, 27 communes ont confié à la Communauté de communes l'entretien de 71 000 m² soit environ 17 km de voies.

Ces travaux (appels d'offres et suivi administratif du marché) sont réalisés dans le cadre d'un groupement de commandes piloté par la Communauté de Communes.

Dans le cadre de sa compétence *voirie d'intérêt communautaire*, la Communauté de communes a financé cet entretien sur la voie communale de Dompierre à Domfront.

Étude de définition d'une voirie communale d'intérêt communautaire

Compte administratif 2004 : opération d'équipement n° 53, Étude voirie communautaire.

La réalisation des travaux initialement prévus dans le PIDU élaboré en 1992 s'est heurtée depuis cette date à l'énormité des coûts engendrés par les travaux envisagés.

En effet, ces travaux auraient nécessité un investissement de plus d'un million d'euros par an (valeur 1994). De plus, la justification de ces travaux et l'intérêt communautaire des voies communales recensées à l'époque n'apparaissent plus évidents aujourd'hui.

Sur ce constat, la commission chargée de la voirie a proposé de réaliser une étude visant à :

- ▶ définir l'intérêt communautaire en matière de voirie,
- ▶ recenser les voies correspondant à cette notion,
- ▶ déterminer et chiffrer un programme de travaux adapté aux voies ainsi recensées,
- ▶ proposer une programmation pluriannuelle réaliste.

La première partie de cette étude, confiée au *Centre d'Études Techniques de l'Équipement* a permis à la commission de répondre aux deux premiers points.

La deuxième partie de l'étude confiée au bureau d'études *B&R Ingénierie*, a permis d'approfondir le diagnostic par un relevé précis de chaque itinéraire, et, à partir de ce relevé, de croiser l'état des lieux avec les critères de hiérarchisation retenus par les élus et de proposer un programme de travaux.

Les conclusions de cette étude ont été présentées au conseil communautaire, en avril 2004.

Le coût de l'ensemble des travaux à réaliser est d'environ 6 700 000 €. Bien que ces travaux soient réalisés en plusieurs tranches, la première difficulté est de trouver les financements nécessaires. Cette difficulté empêche pour l'instant de programmer les travaux d'aménagement sur ces voies.

Il convient dès à présent de modifier les statuts de la communauté de communes en conséquence et de faire mettre à disposition par les communes les voies communales pressenties.

Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire : nouvelles voies de desserte des zones d'activité

Compte administratif 2004 :

Opération d'équipement n° 43, voirie dans la ZI nord de Saint-Just-en-Chaussée.

Opération d'équipement n° 46, voie et bassins d'incendie et d'orage dans la ZI de Tricot.

Opération d'équipement n° 47, voirie nouvelle dans la ZI de Maignelay-Montigny.

Dans le cadre de sa compétence en matière de voirie de dessertes de zones d'activités, la communauté de communes a été sollicitée pour réaliser des extensions de zones d'activités afin de permettre l'implantation de nouvelles entreprises.

À Saint-Just-en-Chaussée, dans le cadre d'un plan global d'aménagement de la Zone Industrielle Nord, une extension de voie a permis l'implantation de :

- ▶ un hard-discounter *Lidl*
- ▶ une quincaillerie *Welldom*

Doivent encore s'installer :

- ▶ une solderie *Max Affair* sur 1000 m² de bâtiment,
- ▶ un magasin de matériel de jardinage d'environ 1000 m²,
- ▶ un restaurant,
- ▶ une station de lavage pour automobiles.

Le projet a consisté à réaliser une nouvelle voie sur 180 m, permettant la circulation de véhicules lourds, et les travaux de réseaux connexes.

Un autre projet, à Tricot, concerne l'entreprise SO-TEP, spécialisée dans la fabrication de tuyaux d'arrosage, qui est actuellement localisée à Roye-sur-Matz. Cette société a décidé de s'implanter dans la zone industrielle de Tricot.

La construction du bâtiment a nécessité la réalisation d'une nouvelle voie d'accès à partir de la RD 27, d'un bassin d'orage pour absorber les eaux pluviales et d'un bassin pour la réserve incendie. La réalisation de ces équipements a été engagée par la Communauté de communes sur un terrain d'une superficie de 5000 m² environ situé à l'angle de la RD 27 et de la RD 938. Les travaux ont été achevés à la fin de l'année 2004.

Enfin, à Maignelay-Montigny, une extension de voie a également été programmée dans la zone. L'objectif du projet est de viabiliser une surface de terrain de 35000 m² dont 8000 m² font l'objet d'un projet de garage concessionnaire automobile.

Les travaux, prévus pour début 2005, consisteront en l'extension d'une voie sur 70 m, et la réalisation des réseaux connexes.



Adriana Wattel

Services sociaux

Politique globale en faveur de la petite enfance

Le Communauté de Communes du Plateau Picard et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise (Beauvais) ont renouvelé cette année 2004 pour la 3^{ème} fois le *contrat enfance* pour 5 années dans lequel elles s'engagent à poursuivre et renforcer les services existants au profit des enfants de moins de 6 ans, de leurs parents et des professionnels de l'enfance :

- ▶ deux *relais assistantes maternelles* chargés de professionnaliser le métier d'assistante maternelle et de le promouvoir auprès des parents qui ont des besoins de garde permanente de leurs enfants (accueil des personnes intéressées, mise en relation, actions de formation, assistance administrative, etc.);
- ▶ un parc de jouets et de matériel de puériculture (la *joujouthèque*) et d'un centre de documentation à la disposition des assistantes maternelles;
- ▶ une halte-garderie, pour satisfaire les demandes de garde temporaire des jeunes enfants, en des lieux itinérants (un *bébé-bus* apporte aux salles communales les éléments sanitaires exigés par la réglementation) et en des lieux fixes (Saint-Just-en-Chaussée et Maignelay-Montigny);
- ▶ l'accueil périscolaire et dans les centres de loisirs *maternels* (moins de 6 ans) relevant des communes membres;

La Communauté de Communes par le biais d'un nouveau *contrat enfance 2004-2008* faire évoluer son offre en matière de petite enfance.

Renforcer les relais d'assistantes maternelles

Les deux relais du territoire ont pour fonction de gérer l'offre et la demande des places d'accueil, de proposer des solutions de garde aux parents qui travaillent, d'organiser l'information des parents et des assistantes maternelles, de favoriser l'accès à la formation des assistantes maternelles et aux rencontres entre assistantes maternelles, parents et enfants. Cela passe par l'organisation d'animations : ateliers d'échanges professionnels et de développe-

ment d'activités offertes aux enfants accueillis chez les assistantes maternelles. Est réalisé également chaque trimestre le journal *Fenêtre sur petite enfance*, mensuel tiré à 500 exemplaires par la Communauté de Communes.

Le service *Petite enfance* travaille en partenariat avec les services départementaux de la Protection Maternelle et Infantile (PMI), qui sont chargés de l'agrément professionnel des assistantes maternelles et organisent des sessions de formation obligatoire.

La *joujouthèque* prête aux assistantes maternelles des jouets, jeux pédagogiques, matériel de puériculture, fiches d'informations et autres documents professionnels.

Le centre de documentation propose à toute personne intéressée des informations, documents techniques et publications spécialisées sur l'enfant, son développement et les activités d'éveil. Des réunions de consultations de documents sont organisées.

Augmenter la capacité d'accueil de la halte-garderie

Le principe de fonctionnement de la halte-garderie est la mise à disposition de la Communauté de Communes, par les communes d'accueil, d'une salle, moyennant remboursement d'une partie des frais. La Communauté prend en charge l'organisation administrative et fonctionnelle, l'élaboration et la réalisation des projets, la gestion du bébé-bus, ainsi que toutes les autres dépenses de fonctionnement (personnel) et d'investissement (matériel éducatif).

Tous les enfants de moins de 6 ans du périmètre intercommunal, quelle que soit leur commune de résidence, ainsi que leurs parents et leurs assistantes maternelles peuvent bénéficier, aux

Lieu de halte-garderie	Jours	Heures d'ouverture	Capacité d'accueil agréée	Nombre moyen d'enfants accueillis
Maignelay-Montigny	mardi	9h-12h	16	13
	jeudi	9h-12h et 14h-17h		
	vendredi	14h-17h		
Saint-Just-en-Chaussée	mardi	14h-18h	18	11
	mercredi	9h-12h et 14h-17h		
	jeudi	9h-12h et 14h-17h		
	vendredi	9h-12h		
Le Plessier-sur-Saint-Just	mardi	9h-12h	18	8
Ferrières	mardi	14h-17h	16	7
Lieuwillers	mercredi	9h-12h	18	13
Avrechy	mercredi	14h-18h	16	9
Wavignies	jeudi	9h-12h	16	11
La Neuville-Roy	jeudi	14h-17h	18	16
Tricot	vendredi	9h-12h	18	11
Ravenel	vendredi	14h-17h	16	10
TOTAL	15 demi-journées de fonctionnement (47 heures d'ouverture)			195

Lieu de halte-garderie	Origine et nombre total des enfants accueillis			Taux d'occupation
	Commune d'accueil	Autres communes	Total	
Avrechy	22	8	30	52 %
Ferrières	15	21	36	43 %
La Neuville-Roy	25	24	49	91 %
Le Plessier-sur-Saint-Just	2	33	35	64 %
Lieuwillers	19	21	40	82 %
Maignelay-Montigny	56	63	119	69 %
Ravenel	28	6	34	85 %
Saint-Just-en-Chaussée	83	75	158	50 %
Tricot	9	11	20	55 %
Wavignies	25	12	37	72 %
TOTAL	284	274	558	62 %

mêmes conditions, des services mis en place par la Communauté. Les parents et les professionnels de l'enfance sont assurés de trouver le service approprié à leurs besoins, à proximité de leur domicile ou sur la route qui les conduit à leurs activités.

Afin de développer la qualité et la proximité de l'accueil des jeunes enfants sur l'ensemble du territoire et de répondre aux besoins insatisfaits de certains secteurs, nous sommes passés de 14 demi-journées à 18 demi-journées d'accueil par semaine avec l'ajout de 2 demi-journées supplémentaires à Saint-Just-en-Chaussée (avril 2004),

L'ouverture d'une demi-journée à Tricot (octobre 2004) et Bulles (2006). N'oublions pas le rattachement obligatoire d'un médecin vacataire conformément au décret d'août 2000 (septembre 2004).

Développer la coordination et renforcer l'équipe du service petite enfance

Il s'agit d'externaliser un demi-poste de coordination et de secrétariat, de créer des postes (2,5 équivalents temps plein) d'animatrices en contrepartie du personnel mis à disposition par les communes pour la halte-garderie (réalisé en 2004) et de pérenniser les 3 postes en contrat emploi-jeune d'animatrices actuellement en poste (2 emplois en 2004 et le 3^{ème} en 2007).

Éléments statistiques sur le fonctionnement du service petite enfance

(cf. tableaux page 19)

Fin 2004, il y avait dans le périmètre communautaire:

- ▶ 209 assistantes maternelles agréées (dont 25 seulement sans travail);
- ▶ 408 enfants accueillis chez celles-ci;
- ▶ 444 enfants accueillis dans les haltes-garderies soit un total de 852 enfants de moins de 6 ans bénéficiant des services.
- ▶ 1 489 emprunts d'assistantes maternelles et 58 usagers;
- ▶ 14 animations organisées et participants (48 adultes et 44 enfants)

Remarques: 114 enfants fréquentent plusieurs lieux de halte-garderie; ainsi le total de 558 compte ces enfants plusieurs fois, selon le lieu où ils ont été accueillis dans l'année. En 2004, le nombre d'enfants différents était de 444

Opérations d'échanges sur des thèmes intéressant plusieurs centres de loisirs

Formations pour l'accueil des jeunes

Afin d'aider les communes à faire face à la difficulté de recrutement de personnel qualifié pour encadrer les centres de loisirs, la Communauté de Communes a mis en place des modalités d'aide à la formation des animateurs:

- ▶ BAFA (Brevet d'aptitude à la fonction d'animateur), stage de base et d'approfondissement;
- ▶ BAFD (Brevet d'aptitude à la fonction de directeur);

- ▶ AFPS (Attestation de formation aux premiers secours).

En contrepartie des aides, les animateurs s'engagent à encadrer les centres organisés sur le Plateau Picard.

BAFA – stage de base

La Communauté de Communes a confié à la *Fédération départementale des Familles Rurales*, association agréée par la DDJS (Direction départementale de la jeunesse et des sports), l'organisation d'un stage BAFA de base qui s'est déroulé du 25 avril au 2 mai 2004 au collège de Maignelay-Montigny. 18 stagiaires y ont participé.

La Communauté de Communes a pris en charge une participation de 100 € par stagiaire, 235 € restant à la charge des stagiaires.

Une aide de 100 € a été accordée à une personne qui ne pouvait assister au stage organisé par la Communauté de Communes.

Ce sont donc 19 personnes qui ont bénéficié d'une aide à la formation BAFA de base.

Origine des stagiaires:

Brunvillers-la-Motte, Dompierre, Fournival, Gannes, Grandvillers-aux-Bois, Maignelay-Montigny (3), Plessier-sur-Saint-Just, Pronleroy, Ravenel, Sains Morainvillers, Saint-Just-en-Chaussée (2), Saint-Martin-aux-Bois, Valescourt (2), Wavignies (3).

Âge des participants:

17 ans: 10	18 ans: 2
20 ans: 2	38 ans: 1
39 ans: 2	41 ans: 1
50 ans: 1	

BAFA – stage d'approfondissement

La Communauté de Communes a décidé d'apporter une aide de 150 € aux habitants du Plateau Picard, en leur permettant de choisir leur organisme de formation. En contrepartie, le stagiaire s'engage à effectuer un centre de loisirs ou de vacances sur le Plateau Picard. Une convention est signée avec le stagiaire définissant les modalités de versement.

La Communauté de Communes s'engage à effectuer le versement de l'aide comme suit:

- ▶ 100 € sur présentation du récépissé d'inscription au stage, délivré par l'organisme de formation;



Fred Boucher

- ▶ le solde de 50 € sur présentation d'une attestation de période d'animation d'une durée d'au moins 14 jours effectuée dans le cadre de structures d'accueil habilitées (Centre de Loisirs Sans Hébergement, Centre de Vacances...) organisés au profit des jeunes habitants du Plateau Picard.

12 conventions ont été établies.

Gestion d'un service à caractère social de portage de repas à domicile

Les communes ont confié à la Communauté de Communes la compétence de *Gestion d'un service à caractère social de portage de repas à domicile*.

La Communauté de Communes assume cette compétence depuis le 1^{er} juillet 1999. Ce service a été créé à l'initiative du SEP Plateau Picard, en 1987.

L'objectif du service est d'apporter quotidiennement un repas complet à des personnes âgées de 60 ans et plus qui le demandent, ainsi qu'à des personnes ayant des difficultés momentanées ou définitives pour confectionner leurs repas.

Bien plus qu'un simple service de distribution de repas, le portage de repas à domicile est un des maillons du maintien à domicile des personnes âgées. Il a également une mission d'écoute, de présence, d'aide et parfois de secours auprès des usagers.

Outre l'augmentation du nombre d'usagers et du nombre de repas livrés, l'année 2004 se caractérise par la mise en place d'un *suivi qualité* du service et d'une communication destinée aux usagers et à leur famille ainsi qu'aux communes et aux services aux personnes âgées. Enfin le *règlement d'utilisation* a été réactualisé.

Adriana Wattel



Résultats

Nombre de repas

Le nombre de repas livrés est en augmentation de près de 3 % par rapport à 2002. Actuellement, le service dessert 122 foyers, ce qui représente environ 140 personnes.

Fréquence des livraisons

Une majorité d'usagers commande 5 repas et plus par semaine. La moyenne des repas commandés par foyer est de 5,02 € par repas (en augmentation par rapport à 2003).

Communes

34 communes ont été desservies par le service pendant l'année. Il est à noter que des communes importantes n'ont aucuns usagers. Un travail de sensibilisation approprié serait à mener pour informer les usagers potentiels.

Les usagers

En 2004, 159 foyers ont fait appel au service, soit 172 usagers dont 26 qui vivent en couple.

La moyenne d'âge des personnes est de plus de 80 ans.

Cela représente 94 femmes dont 81 vivent seules et 79 hommes dont 66 vivent seuls.

6 usagers ont moins de 60 ans et bénéficient du service pour raisons médicales (3) ou raisons sociales (3).

En 2004, 28 nouveaux foyers ont souhaité bénéficier du service. 27 foyers ont quitté le service soit pour entrer dans une maison de retraite (6), soit pour être hospitalisé (3), soit pour cause de décès (9). Pour 9 personnes, le service a assuré une phase de dépannage.

Répartition des âges

La moyenne d'âge des personnes est de plus de 82 ans.

Les femmes de plus de 75 ans sont plus nombreuses que les hommes, tandis que pour la tranche 60/75 ans, la tendance est inversée. Seulement 10 femmes de moins de 75 ans font appel au service.

Les deux femmes centenaires qui bénéficiaient du service sont décédées dans le courant de l'année 2004.

Le service est beaucoup utilisé par les résidents des FPA (Foyer pour personnes âgées):

Durée dans le service

22 foyers sont desservis par le service depuis 10 ans et plus dont 8 depuis la création (16 ans), 50 depuis plus de 5 ans.

La majorité (90 foyers) utilise le service depuis moins de 5 ans.

	-60 ans	%	60-75 ans	%	+ 75 ans	%	non communiqué	%
Femmes	1	0,6	10	5,7	70	40,5	13	7,5
Hommes	5	2,9	25	14,4	42	24,3	7	4
Total	6	3,5	35	20,2	112	64,8	20	11,6

Une dizaine de foyers n'a utilisé le service que quelques mois en 2003.

Enquête de satisfaction

En novembre 2004, une enquête de satisfaction auprès des usagers a été lancée par la Communauté de Communes.

L'ensemble des personnes interrogées est satisfait voire très satisfait du personnel de livraison.

Organisation

Composition du plateau

Le plateau-repas scellé est constitué de plats en barquettes individuelles à faire réchauffer :

- ▶ 1 potage, 1 entrée, 1 plat principal garni, 1 produit laitier, 1 dessert.
- ▶ Le pain n'est pas compris.

Le prix de vente du repas pour 2004 est de 6,45 €.

Fournisseur

Suite à un appel d'offres lancé en 2003, le choix s'est porté sur la société *Midi Service* à Bresles (SAGERE), pour la qualité de préparation des repas et pour le

Quantité de repas servis annuellement

	total	moyenne	moyenne
	année	semaine	jour
1987	7 738	300	
1988	17 893	351	49
1989	18 114	348	50
1990	20 182	396	55
1991	22 723	437	62
1992	22 440	432	61
1993	20 359	392	55
1994	16 841	324	46
1995	19 101	367	52
1996	20 753	399	57
1997	24 338	468	67
1998	24 915	479	68
1999	24 315	468	67
2000	25 477	490	70
2001	27 228	523	75
2002	28 792	518	79
2003	29 660	570	81
2004	30 700	590	84

sérieux dans la mise en œuvre de la prestation (horaire, respect des règles vétérinaires...).

Réception des plateaux

Le fournisseur a la clé des locaux du service et dépose les plateaux dans les armoires réfrigérées avant 7 h 30.

Personnel

En plus de la livraison des repas, le personnel apporte un soutien moral aux usagers. Plus qu'un repas certains bénéficiaires attendent une écoute, une présence, une aide et parfois un secours.

4 personnes travaillent à temps partiel (entre 23 et 30 h/semaine) :

- ▶ une responsable
- ▶ trois agents de livraison

En cas de congés ou de maladie, les agents assurent les différents postes. En cas de nécessité, le service a recours à une intérimaire via l'AITT.

Livraison

Les livraisons s'effectuent en 2 tournées entre 8 h et 13 h (surtout le jeudi et vendredi)

- ▶ le Lundi, Mardi et Mercredi pour le jour même,
- ▶ le Jeudi pour le Jeudi et le Vendredi,
- ▶ le Vendredi pour le Samedi et le Dimanche.
- ▶ les jours fériés sont livrés la veille.

Matériel

Ce service nécessite un équipement adapté à la distribution de repas froids selon la réglementation en vigueur et les prescriptions imposées par la Direction des Services Vétérinaires. Les installations doivent permettre de maintenir en permanence les plateaux-repas à une température comprise entre 3 et 5 °C, du fournisseur jusque chez l'habitant.

Les repas sont ainsi livrés quotidiennement par un prestataire de service à l'aide d'un camion réfrigéré, dans les locaux de la Communauté de communes. Les repas sont ensuite distribués par le service de la Communauté de Communes du Plateau Picard à l'aide de véhicules légers réfrigérés.

En novembre 2003, la Communauté de Communes a fait l'acquisition de deux véhicules neufs de plus grande capacité grâce à une aide de l'État (DDR). Un véhicule a été conservé afin de répondre aux impératifs du service : panne et nombre exceptionnel de repas à livrer (pour les repas de fêtes).

La distribution dans les 35 communes concernées se fait en deux circuits de plus de 100 kilomètres chacun.

Un véhicule sera conservé pour faire face à des besoins exceptionnels du service (panne, augmentation du nombre de clients ou de communes...).

La Communauté de Communes du Plateau Picard a pu, grâce à une subvention de 45 % de l'État au titre de la DDR, faire l'acquisition de deux nouveaux véhicules de livraison. Ces deux véhicules ont une capacité plus grande et vont permettre de faire face à l'augmentation constante du nombre d'usagers et de repas livrés.

Menu

Il est établi par le service à partir de la proposition du fournisseur (15 jours à l'avance). Un choix de repas avec ou sans sel est proposé.

Commande

- ▶ Les bulletins sont distribués le lundi (- 13 jours).
- ▶ Les commandes sont enregistrées le mardi (- 5 jours).
- ▶ Les usagers n'ont pas obligation de commander des repas tous les jours.

Paiement

- ▶ Les usagers achètent les tickets par carnets de 10 auprès des livreurs.
- ▶ Ils les remettent en échange de leurs repas lors de la livraison

Évolution des tarifs des plateaux-repas

	Prix achat	Prix de vente		Marge	
juin 1987 à juillet 1989	16,00 F	22,00 F	3,35 €	6,00 F	0,91 €
août 1989 à septembre 1990	16,50 F	24,50 F	3,74 €	8,00 F	1,22 €
octobre 1990 à septembre 1991	17,50 F	26,50 F	4,04 €	9,00 F	1,37 €
octobre 1991 à septembre 1992	18,00 F	28,00 F	4,27 €	10,00 F	1,52 €
octobre 1992 à décembre 1993	18,50 F	30,00 F	4,57 €	11,50 F	1,75 €
janvier 1994 à décembre 1994	19,50 F	30,60 F	4,66 €	11,10 F	1,69 €
janvier 1995 à décembre 1995	24,80 F	30,60 F	4,66 €	5,80 F	0,88 €
janvier 1996 à décembre 1996	25,95 F	33,00 F	5,06 €	7,05 F	1,07 €
janvier 1997 à juillet 1997	26,69 F	34,00 F	5,18 €	7,31 F	1,11 €
août 1997 à décembre 1998	26,69 F	34,50 F	5,26 €	7,81 F	1,19 €
janvier 1998 à décembre 1998	26,69 F	35,00 F	5,34 €	8,31 F	1,27 €
janvier 1999 à mars 2000	26,69 F	35,50 F	5,41 €	8,81 F	1,34 €
de mars 2000 à décembre 2000	26,69 F	36,50 F	5,56 €	9,81 F	1,50 €
du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2001	26,69 F	38,00 F	5,79 €	11,31 F	1,72 €
du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2002	4,26 €	6,25 €			1,99 €
du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2003	4,26 €	6,25 €			1,99 €
du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2004	4,26 €	6,45 €			2,09 €

Budget 2004

Le budget 2004 fera probablement apparaître un léger excédent (autour de 2 000 €). Notre bonne connaissance du fonctionnement du service permet d'évaluer les dépenses et les recettes au plus juste.

Dépenses

Les deux dépenses principales sont :

- ▶ les achats de repas pour 66,2 %
- ▶ les frais de personnel pour 27,3 %,

Recettes

Les recettes proviennent pour 94,3 % des participations des usagers et 6,7 % des aides de l'État pour les emplois CEC. Les aides de l'État sur le seul emploi CEC s'arrêteront en 2005. En effet, la Communauté de Communes du Plateau Picard s'est engagée à intégrer les agents en contrat précaire et qui donnaient satisfaction.

Budget 2005

Le projet de budget a été établi en tenant compte de l'arrêt des aides de l'État pour le contrat CEC en maintenant le nombre de repas à 31 000 €/an

L'équilibre financier du service repose sur 2 facteurs :

- ▶ l'augmentation des recettes par la participation des usagers (le prix du repas) et par l'augmentation du nombre de repas livrés.
- ▶ la diminution des dépenses par la maîtrise des frais de fonctionnement, notamment en ce qui concerne les dépenses liées à l'entretien et à la consommation des véhicules neufs.

En 2003, nous avons envisagé de faire face à l'augmentation du nombre de repas en mettant en place une troisième tournée avec le véhicule de remplacement. C'est ce qui se pratique pour faire face à une grosse commande lors de journées exceptionnelles (Noël...).

Les 31 000 repas prévus en 2005 devraient donc être livrés sans un changement important dans l'organisation.

Recettes

En 2005, un agent actuellement sous contrat CEC se verra proposer une intégration dans la fonction publique (24 h), la Communauté de Communes ne percevra plus la participation de l'État.

Dépenses

Le prix d'achat des repas subira une faible augmentation due à la clause de révision des prix du marché de fourniture de repas : 4,40 €.

Prix du repas

Le prix de vente d'un repas livré est actuellement de 6,45 €. En 2005, le prix de revient brut du repas serait de 6,53 € soit une augmentation de 1,55 %.

Démarche qualité

La démarche qualité s'est poursuivie en 2004.

Formation

En 2004, les 4 agents ont bénéficié d'une formation aux premiers secours.

Diagramme de suivi des risques

Une évaluation des risques dans le circuit de distribution des repas a été établie. Elle a permis de déterminer des points de contrôle et des mesures de vigilance à mettre en œuvre. Le diagramme de suivi permettra d'établir des fiches de suivi quotidien à remplir par les agents.

Suivi des incidents du service

En relation avec le fournisseur, il a été convenu de mettre en place un suivi des incidents du service avec envoi de télécopie dès constatation de l'incident, celui-ci s'engageant à répondre rapidement. Bien que cette méthode ait permis d'améliorer la prestation, notamment pour le respect des horaires de livraison avant 7 h 30, des points restent à améliorer (envoi des menus dans les délais).

Règlement d'utilisation du service

Un règlement d'utilisation du service a été rédigé ce projet doit être validé et proposé pour approbation au conseil communautaire.

Communication

Une campagne de communication pour promouvoir le service auprès des usagers potentiels, des communes, des services aux personnes âgées a été lancée cet été.

Politique pour l'insertion économique et sociale des personnes privées d'emploi

Cette compétence communautaire appartient au domaine des « services sociaux ». Elle est placée ici sous le domaine économique en raison de ses liens étroits avec le développement des activités et la vie des entreprises.

Le transfert par les communes de cette politique à la Communauté de communes marque leur volonté d'un effort collectif important et équitable en faveur des habitants du Plateau Picard qui sont les plus éloignés de l'emploi.

Pour mettre en œuvre cette politique, la Communauté de communes est partenaire de plusieurs associations spécialisées dans l'insertion sociale et professionnelle des personnes rencontrant de grandes difficultés d'emploi et des problèmes de vie quotidienne.

Plateau Picard et Clermontois Insertion

La Communauté a mis en place en 1995 un PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi).

La réalisation du plan avait été confiée par convention à une association subventionnée, Plateau Picard Insertion. Un protocole d'accord de 5 ans renouvelables avec l'État, la Région et le Département, assignait à la Communauté des objectifs précis en faveur de l'emploi des personnes en grandes difficultés. Devant les résultats positifs du plan et selon la volonté des élus de poursuivre et de renforcer cette action, le protocole d'accord du PLIE a été renouvelé entre ses partenaires pour une nouvelle période de 5 ans (2002-2006), avec une extension territoriale au périmètre de la Communauté de communes du Clermontois.

L'association intervient désormais sur le *Pays Clermontois - Plateau Picard*.

Le dispositif du PLIE met en œuvre des parcours d'insertion sociale et professionnelle qui s'articulent autour d'un suivi individualisé et d'outils d'accès à l'emploi (ateliers, formations pré-qualifiantes et activités d'insertion).

Le PLIE s'appuie sur des opérateurs d'insertion conventionnés :

Pour le Plateau Picard : ANPE, Animateur Local d'Insertion, Association Intermédiaire de Travail Transitoire (AITT), Centre de Formation du Plateau Picard (CFPP), Mission Locale Rurale.

Pour le Clermontois : ANPE, Réseau Coup de main, Solidarité et développement, AFTAM, Recherches Emplois Bury, Mission Locale de Clermont.



Adriana Wattel

Des activités de formations et d'insertion sont mises en œuvre :

- Formation Ateliers du PLIE avec le CFPP ;
- Chantier-école bâtiment de la Ville de Clermont en partenariat avec l'IFEP Léo Lagrange,

- les Jardins du Plateau Picard,
- la Recyclerie du Plateau Picard,
- le CAUS - Art Déco,
- Chantier itinérant du CRES.

L'objectif contractuel du PLIE est de conduire à un emploi durable ou à une formation qualifiante au moins 50 % des 1050 bénéficiaires que le dispositif devra avoir accueilli depuis son origine jusqu'à son terme, à raison de 120 au moins par an, parmi les habitants des communes des deux communautés.

Depuis sa première année d'existence en 1996 et jusqu'en 2003, le PLIE comptabilise 1022 bénéficiaires engagés dans un parcours, dont 395 ont réussi une *sortie positive* au sens du plan, c'est-à-dire par l'obtention d'un contrat de travail ou l'entrée dans un cycle de formation qualifiante.

Une sortie positive dans l'emploi demande un parcours d'insertion d'une durée moyenne de 30 mois, temps minimum nécessaire pour qu'une personne, aujourd'hui en grande difficulté face au marché de l'emploi par manque de qualification ou d'expérience professionnelle, puisse s'insérer durablement dans un nouveau travail.

La subvention d'opération versée en 2004 par la Communauté de communes du Plateau Picard à l'association *Plateau Picard et Clermontois Insertion* s'est élevée à 60 100 €.

La Mission Locale Rurale du Grand Plateau Picard

Cette association a pour vocation d'accueillir, informer et orienter les jeunes et les adultes en difficultés, afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Elle les aide à rechercher et à mettre en œuvre de manière suivie des moyens pour accéder à la formation, à l'emploi, au logement, à la santé et aux loisirs. Elle doit contribuer également à la coordination des interventions des institutions et organismes locaux concernés par l'insertion des per-

sonnes en difficultés (élus locaux, administrations, agents économiques, associations). À ce titre, elle est l'un des opérateurs du PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi).

Le territoire d'intervention de La Mission couvre 5 cantons (Saint-Just-en-Chaussée, Maignelay-Montigny, Breteuil, Froissy et Crèvecœur-le-Grand).

Une convention d'objectifs et de financement lie La Mission Locale et la Communauté de communes du Plateau picard (subvention 2004 : 45 800 €).

La Communauté de Communes a inscrit au budget 2004 une subvention de 41 700 € pour des travaux d'investissement visant à améliorer la qualité d'accueil des usagers.

Les Jardins du Plateau Picard

L'association *Les Jardins du Plateau Picard* est une exploitation maraîchère en « agro-biologie » employant des bénéficiaires du PLIE, dans le cadre d'un parcours de retour à l'emploi. Elle est conventionnée et financée en partie par des administrations (dont la Communauté de Communes) et en partie par les cotisations des adhérents (la cotisation annuelle donne droit à un panier de légumes hebdomadaire dont la composition varie au fil des saisons).

En 2004, les jardins ont accueilli 44 personnes en CES (Contrat Emploi Solidarité) et 7 personnes en CEC (Contrat Emploi Consolidé). Sur les 44 personnes en CES, 17 étaient originaires du Plateau Picard, dont 5 ont retrouvé un travail et 3 ont suivi une formation qualifiante. Sur les 7 personnes en CEC, 4 étaient originaires du Plateau Picard, dont 1 a retrouvé un travail et 2 ont suivi une formation qualifiante.

En 2004, la communauté du Plateau picard a alloué aux Jardins une subvention de 17 598 € se décomposant en une subvention de fonctionnement de 12 000 € sur une dépense de 651 800 €, et une subvention d'investissement de 5 598 € sur une dépense de 55 980 €.

La Recyclerie du Plateau Picard

L'association *La Recyclerie du Plateau Picard* a été créée en 1998. Elle s'est donnée pour buts de contribuer à la protection de l'environnement par le développement d'activités nouvelles de valorisation des déchets ménagers, favorables à l'insertion des personnes privées d'emploi.

Le partenariat institué entre *La Recyclerie* et la Communauté de communes repose sur leur objectif commun d'insertion sociale et professionnelle : en tant qu'opérateur d'insertion conventionné dans le cadre du PLIE, l'association offre en effet une étape à des publics engagés dans un



Adriana Wätzel

parcours d'insertion et intéressés par des métiers manuels comme la petite mécanique, l'électroménager et l'ameublement.

En 2004, la Recyclerie du Plateau Picard a accueilli 64 personnes sur des postes CES ou CEC : 29 demandeurs d'emploi de longue durée et 35 allocataires du RMI. 11 personnes avaient une reconnaissance « Travailleur handicapé ».

La Recyclerie dispose à Saint-Just-en-Chaussée d'un magasin de vente des objets qu'elle a remis en état.

En 2004, la Communauté du Plateau picard a alloué à la Recyclerie une subvention de 37 600 € se décomposant en une subvention de fonctionnement de 30 000 € et une subvention d'investissement de 7 600 €.

Développement culturel

Compte administratif 2004 : fonction 33, action culturelle.

La saison 2003-2004 qui a été marquée par un renforcement des opérations culturelles avec une programmation importante qui a drainé un large et nombreux public. Depuis 2003, la Communauté de Communes a initié une politique volontariste de délocalisation des manifestations culturelles (40) sur près de 20 communes du territoire.

Cette démarche a permis à 7 082 personnes de suivre une des manifestations organisées ou soutenues par la Communauté de Communes, avec une répartition du public comme suit :

- ▶ 2 680 élèves (*Noël en Plateau Picard* et *Printemps des poètes*)
- ▶ 1 500 jeunes de moins de 18 ans (*Ciné été jeunes*)
- ▶ 2 900 personnes « tout public » qui représentent 10,6 % de la population.

Opérations en faveur des pratiques artistiques

Le cinéma

La Communauté favorise la venue du jeune public au cinéma à travers deux opérations menées en partenariat avec l'association *Image et son du Plateau Picard*. L'association qui gère le cinéma Jeanne Moreau de Saint-Just-en-Chaussée est, avec sa salle de 200 places, un lieu de diffusion cinématographique de qualité et de proximité. Les deux actions représentent environ 20 % de la fréquentation totale du cinéma.

Ciné été jeunes

Depuis 1991, la Communauté de Communes favorise l'accès du jeune public au cinéma, pendant les vacances estivales. Pour cela, elle prend en charge une partie du prix du billet des jeunes et le transport vers le cinéma *Jeanne Moreau* pour les centres aérés.

En 2004 : 1 373 entrées

- ▶ 645 entrées tout public (prise en charge de 1,30 € par la communauté)
- ▶ 728 entrées « centres de loisirs » (prise en charge de 2,20 € par la communauté)

Noël en Plateau Picard

Depuis 1998, Communauté permet, à l'occasion des fêtes de Noël, l'accès des élèves du premier degré au cinéma. Pour cela, elle prend en charge le transport des classes vers le cinéma *Jeanne Moreau*.

En 2004 : 47 écoles concernées (39 transports en car organisés et 1 609 enfants concernés).

Ateliers musicaux pour les 5-12 ans

Créés en 1999, les ateliers musicaux permettent aux enfants de 5-12 ans du Plateau Picard de découvrir la musique par une pratique ludique. Dans un objectif d'aménagement du territoire, la Communauté de Communes a fait le choix de la proximité en créant plusieurs ateliers musicaux répartis sur le Plateau Picard.

Elle a confié par convention au *Syndicat Intercommunal de l'école de musique de Saint-Just-en-Chaussée et du Plateau Picard* et à l'ADEIV (Atelier d'Études Instrumentales et Vocales) la mise en place d'ateliers d'éveil musical hors du temps scolaire.

Un atelier comprend 30 séances d'une heure, les séances sont assurées par un intervenant qualifié des écoles de musique sur la base d'un cahier des charges travaillé en étroite collaboration par les écoles de musique.

Il existe deux types d'ateliers musicaux : les ateliers d'éveil musical pour les enfants âgés de 5 à 7 ans, depuis 1999, et ateliers de pratique instrumentale et



Adriana Wätzel

vocale pour les jeunes âgés de 7 à 12 ans, depuis l'année 2001.

Le conseil communal prenant connaissance du bilan présenté par la commission *Action culturelle* a décidé de mettre en place, à partir de la rentrée scolaire 2004, un

troisième type d'atelier : l'atelier *chorale d'enfants*.

La participation des familles du Plateau Picard pour une année est de 48 € par enfant et 24 € pour les chorales seules.

La Communauté de Communes verse une participation pour chaque atelier sur la base suivante :

- ▶ atelier d'éveil musical : 770 €,
 - ▶ atelier de pratique instrumentale et vocale : 915 €.
- Pour l'année scolaire 2004-2005, 20 ateliers répartis sur 9 communes ont été proposés, ils ont accueilli plus de 120 jeunes.

Ateliers d'éveil musical pour les 5 à 7 ans

Avrechy, Lieuvillers, Maignelay-Montigny, La Neuville-Roy, Quinquempoix, Saint-Just-en-Chaussée

Ateliers de pratique instrumentale et vocale pour les 7-12 ans

Avrechy, Bulles, Lieuvillers, Maignelay-Montigny, La Neuville-Roy, Quinquempoix, Saint-Just-en-Chaussée, Wavignies.

Chorales d'enfants

Maignelay-Montigny, La Neuville-Roy, Saint-Just-en-Chaussée,

Fred Boucher



Développement des pratiques vocales

La Communauté de Communes a retenu en partenariat avec les écoles de musique la pratique vocale comme axe fort des pratiques artistiques.

La Communauté a signé dans cet objectif une convention avec *Musique et danse en Picardie-ASSECCARM*. L'ASSECCARM (Association pour l'Expansion et la Coordination des Actions Régionales Musicales) est financée par le conseil régional de Picardie et par le Ministère de la culture (DRAC). Elle a pour objectif d'aider à développer les pratiques musicales amateurs en Picardie.

L'intervention de l'ASSECCARM se déroule ainsi :

- ▶ Animation des chorales et ensembles vocaux, soutien artistique aux chorales, aux ensembles vocaux constitués des écoles de musique, afin de créer un répertoire structurant, adapté aux différents publics.
- ▶ Formation individualisée des choristes qui permet d'améliorer la qualité et l'homogénéité de la chorale.
- ▶ Formation de solfège chanté et stages thématiques pour renforcer l'autonomie des choristes lors de l'apprentissage des partitions
- ▶ Formation de formateurs et soutien aux intervenants des écoles de musique encadrant les chorales d'enfants pour mieux appréhender la technique et les spécificités des voix d'enfants et pour aider et conseiller sur l'approche de la voix des enfants et sur la constitution du répertoire.

En 2004, des concerts ont été organisés à Saint-Just-en-Chaussée, Le Plessier-sur-Saint-Just et à Saint-Martin-aux-Bois, dans le cadre du festival *Autour de la voix*.

Élaboration d'un plan de développement de la lecture

L'action de la Communauté de Communes se situe au niveau de la coordination et de la mise en réseau des points de lecture publique. Des réunions d'échanges et d'organisation de moments se déroulent avec une dizaine de bibliothèques participantes.

Printemps des poètes

Manifestation organisée en étroite collaboration entre la Communauté de Communes et les bibliothèques du territoire, elle permet de faire participer, autour de la poésie, les habi-



tants du Plateau Picard et le milieu scolaire. Le réseau des bibliothèques a proposé de retenir *l'Espoir* comme thème de l'édition 2004.

Les lectures de poésies

La Communauté de Communes a confié à l'association *Histoire de dire* l'organisation de lectures de poésies dans les bibliothèques volontaires. En 2004, huit communes ont participé : Cuignières, Ferrières, Fournival, Maignelay-Montigny, Plessier-sur-Saint-Just, Ravenel Saint-Just-en-Chaussée et Wavignies.

25 classes, représentant 553 élèves, ont illustré ou créé des poèmes sur le thème de *l'Espoir* permettant de réaliser une exposition où l'ensemble des participants a été convié. La Communauté de Communes a pris en charge le transport des classes vers la salle des fêtes de Saint-Just.

Café poésie

Animé par la compagnie de théâtre *Tandem à plumes*, le café poésie qui clôt traditionnellement le Printemps des poètes accueille 120 spectateurs.

Manifestations s'inscrivant dans le cadre d'une programmation territoriale

Théâtre

Escapes anglo-américaines

Le projet proposé par la Comédie de Picardie pour trois ans répondait à un objectif de la Communauté de Communes de découvrir le théâtre par l'ensemble des habitants du Plateau Picard. Après avoir exploré la littérature russe, la deuxième saison 2003-2004 faisait découvrir les œuvres contemporaines anglo-américaines.

Stage de théâtre à Maignelay-Montigny



Adriana Wattel



Divines paroles par la Comédie de Picardie

Adriana Wattel

L'équipe artistique, composée d'une quinzaine d'artistes (comédiens, metteurs en scènes, marionnettistes...), a proposé plusieurs créations : petites formes, lectures publiques, théâtre d'appartement, théâtre de marionnettes...

Ainsi au cours des 6 semaines de présence artistique sur le Plateau Picard, d'octobre 2003 à juin 2004, les habitants ont pu suivre l'équipe artistique dans les diverses créations mais également à l'occasion des répétitions publiques, de stages pour les comédiens amateurs.

15 communes ont accueilli cette opération : Airion, Catillon-Fumechon, Cuignières, Essuiles-Saint-Rimault, Fournival, Godenvillers, La Neuville-Roy Légantiers, Lieuvillers, Maignelay-Montigny, Montiers, Montgérain, Plessier-sur-Saint-Just, Saint-Just-en-Chaussée, Wavignies

Des associations, des bibliothèques ou écoles ont également participé permettant ainsi d'élargir le public touché. Comme par exemple avec les stagiaires d'*Art déco* qui ont pu assister à l'ensemble des représentations.

De plus, une comédienne issue de l'équipe artistique est intervenue régulièrement avec la compagnie amateur *l'Art du hasard* basée à Saint-Just-en-Chaussée.

La fréquentation (1010 spectateurs) atteste que la répartition sur les 15 communes des 22 représentations permet de drainer un public peu habitué à fréquenter les théâtres. Ce travail d'aménagement du territoire montre la nécessité de mener une démarche de proximité et de qualité en matière de développement culturel.

La Communauté de Communes du Plateau Picard a souhaité réaliser un suivi photographique de l'opération. Le reportage réalisé par un photographe professionnel a alimenté le site Internet créé pour l'occasion.

4^{ème} édition du festival Autour de la voix

La Communauté de Communes du Plateau Picard propose chaque année un rendez-vous musical de qualité en juin. C'est ainsi que le festival *Les rencontres musicales du Plateau Picard* est organisé tous les deux ans en alternance avec le festival *Autour de la voix*.



Le chœur d'enfants de Tapiola

En 2004, la programmation visait à faire découvrir la variété des pratiques vocales :

- ▶ La musique vocale du XX^e siècle avec l'ensemble vocal *Mikrokosmos*,
- ▶ Les chants populaires italiens avec le quatuor vocal a cappella *Sanacore*,
- ▶ Le gospel avec le *groupe vocal A4*,
- ▶ Les chants traditionnels finlandais avec le *chœur d'enfants de Tapiola* (Finlande)

910 spectateurs ont suivi cette programmation dans l'église abbatiale de Saint-Martin-aux-Bois et à la salle de Saint-Just-en-Chaussée.

Contes et musiques

Spectacle familial présenté à Catillon-Fumechon, Maignelay-Montigny, Montiers, le spectacle *Contes et musiques* proposait une découverte des contes et légendes du moyen âge. Ces trois représentations ont drainé un large public, 284 spectateurs venus pour une majorité écouter les conteuses et les musiciens en famille.

Autres actions ou opérations

Opération Picardie en Ligne



Picardie en ligne est un réseau créé à l'initiative du Conseil Régional de Picardie. En partenariat avec la Communauté de Communes du Plateau Picard, *Picardie en ligne* sur le Plateau Picard ce sont deux espaces de formation, des ordinateurs et un formateur qualifié.

L'objectif du dispositif *Picardie en Ligne* est de

permettre à tout habitant de la Communauté de Communes du Plateau Picard de s'initier à la pratique de l'informatique et des technologies d'information et de communication, dont l'Internet.

La Communauté de Communes propose aux utilisateurs un apprentissage encadré par un animateur (6 heures) et un crédit de 30 heures de consultation libre d'*Internet en Haut Débit* sur deux espaces accessibles gratuitement à tout public : le *Centre de formation du Plateau Picard* à Saint-Just-en-Chaussée et le collège Madeleine Blin à Maignelay-Montigny.

Le contenu des formations est le suivant :

- ▶ Séance 1
Initiation à la micro-informatique
- ▶ Séance 2
Initiation à Internet
- ▶ Séances 3 & 4
Initiation à la messagerie électronique

L'opération *Picardie en ligne* a initié 85 habitants du Plateau Picard à Internet au cours de l'année 2004. La liste d'attente, conséquente début 2004, arrive à terme à la fin du premier semestre 2005 et une réorganisation de l'opération est à l'étude afin de mieux répondre aux besoins des usagers et faire face à la baisse des demandes de formation. Un possible rapatriement des deux sites de formation au sein de l'espace *de Baynast* au Plessier-sur-Saint-Just fait l'objet d'une réflexion au sein de la commission *Information & Communication*.

Création ou aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

La Communauté de Communes s'est dotée le 24 juin 2004 de la compétence *Création ou aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage*.

Les communes membres se voient ainsi déchargées de leurs obligations minimales d'accueil de ces populations. Elles pourront à l'avenir orienter les gens du voyage vers l'aire d'accueil gérée par la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes aménagera donc sur son territoire, avant juillet 2006 et conformément aux prescriptions du *schéma Départemental d'accueil des gens du voyage de l'Oise*, une aire d'accueil de 20 places.

Les moyens

Le Personnel

Emplois à temps complet

Grades	Autorisés	Pourvus
Directeur général des services	1	1
Attaché	1	1
Rédacteur	2	1
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1	1
Adjoint administratif	1	1
Agent administratif qualifié	2	2
Agent administratif	2	0
Ingénieur subdivisionnaire	1	1
Technicien supérieur chef	1	1
Technicien supérieur Principal	1	1
Technicien supérieur	2	2
Agent de maîtrise	1	1
Agent technique	3	2
Agent d'entretien qualifié	1	1
Agent d'entretien	2	2
Agent d'animation	2	2
Psychologue territorial	1	1
Éducateur de jeunes enfants	6	6
Agent de développement	0	0
Animatrice Petite Enfance (CEJ)	3	3
Animateur de déchetterie (CEJ)	1	1
Conseiller assainissement (CEJ)	1	1
Animateur du « contrat de gestion territoriale des déchets » (3 ans)	1	1
Chargé de mission « développement économique » (3 ans)	1	1
Chargé du contrat territorial sur l'eau	1	0
Nombre d'emplois à temps complet	39	34

Emplois à temps non complet

Grades	Autorisés	Pourvus
Agent d'entretien (28 h 30 / s)	1	1
Agent d'entretien (7 h / s)	1	1
Agent d'entretien (17 h / s)	1	1
Agent de maîtrise (10 h / s)	1	1
Assistante service repas (CEC) (30 h / s)	1	1
Agent d'animation (23 h / s)	1	1
Agent d'animation (24 h / s)	3	3
Agent d'animation (17 h 30 / s)	0	0
Agent d'animation (20 h / s)	1	1
Agent d'animation (5 h 30 / s)	1	1
Nombre d'emplois à temps non complet	11	11

Les moyens financiers

- Dépenses réelles de fonctionnement : 7 697 795 €
 ▶ Recettes réelles de fonctionnement : 9 163 170 €
 ▶ Dépenses réelles d'investissement : 3 864 230 €

Les moyens techniques

Informatique

La Communauté de Communes du Plateau Picard dispose d'un parc de 38 postes informatiques (dont 9 dédiés à l'opération Picardie en ligne), 12 imprimantes et un serveur répartis dans ses différents services. En 2004, la Communauté de Communes a acquis des logiciels spécifiques nécessaires au bon fonctionnement des services. (ex: AutoCad 2004 pour les services techniques)

Patrimoine foncier

Désignation	Localisation	Statut	Surface
Siège de la CCPP Bureaux+rangements	140 rue verte 60130 Le Plessier-sur-Saint-Just	Propriété de la CCPP	1 300 m ²
Logement de Gardien Habitation	140 rue verte 60130 Le Plessier-sur-Saint-Just	Propriété de la CCPP	250 m ²
Déchetterie	Route de Coivrel 60420 Maignelay-Montigny	Propriété de la CCPP	396 m ²
Déchetterie	Rue Sarraill 60130 Saint-Just-en-Chaussée	Propriété de la CCPP	597 m ²
Mini déchetterie	Chemin de Dupille 60130 Bulles	Propriété de la CCPP	20 m ²
Gymnase	Rue Madeleine Blin 60130 Saint-Just-en-Chaussée	Propriété de la CCPP	1 800 m ²
Gymnase	Rue François Mitterrand 60420 Maignelay-Montigny	Propriété de la CCPP	2 600 m ²
Maison Communautaire Habitation	Rue de la Madeleine 60420 Maignelay-Montigny	Bail à réhabilitation Propriété de l'OPAC	125 m ²
Mission Locale Rurale Bureaux	1 rue Jean Jaurès 60130 Saint-Just-en-Chaussée	Propriété de la CCPP	180 m ²
Site des Longprès Local à usage industriel	Rue Jean Jaurès 60130 Saint-Just-en-Chaussée	Propriété de la CCPP Loué à la société AQL Électronique	3 600 m ²
Local M.Lefèvre Rangement	Rue de Compiègne 60130 Le Plessier-sur-Saint-Just	Propriété de M. Lefèvre	80 m ²
Pôle social et environnemental (Recyclerie)	Rue Sarraill 60130 Saint-Just-en-Chaussée	Propriété de la CCPP	400 m ²
Gymnase à Frestoy-Vaux	Salle polyvalente Frestoy-Vaux	Mise à disposition partielle par la commune pour un an (>sept.2005)	950 m ²
Salle multisport	Ancienne caserne pompiers Maignelay-Montigny	Mise à disposition partielle par la commune pour un an (>sept.2005)	300 m ²
Service administratif Petite enfance	202 rue de Paris 60130 Saint-Just-en-Chaussée	Propriété de la Ville de St Just en Chaussée	170 m ²
Halte-Garderie	Diffuse sur le territoire	Mise à disposition partielle par les communes	1 050 m ²
Halte garderie	Maignelay-Montigny	Mise à disposition permanente par la commune	150 m ²
Halte garderie	Saint-Just-en-Chaussée	Mise à disposition permanente par la commune	120 m ²

Véhicules

Type de Véhicule	Marque	Service ou fonction	Date d'acquisition
Tondeuse autoportée	Kubota	Technique	Janvier 1985
Renault BB Bus	Renault	Petite Enfance	21 janvier 1993
Partner frigo	Peugeot	Repas	14 novembre 1996
206	Peugeot	Technicien ST	30 septembre 1998
Partner fourgon	Peugeot	Technique	22 septembre 2000
Remorque	Bouchez	Technique	28 février 2002
206	Peugeot	Responsable ST	14 novembre 2002
206	Peugeot	Contrat déchets	27 novembre 2002 (location jusqu'au 4/12/2005)
Partner 5 places	Peugeot	Divers	30 août 2003
Jumpy frigo	Citroën	Repas	20 octobre 2003
Jumpy frigo	Citroën	Repas	20 octobre 2003
2 compacteurs mobiles	PackMat	Technique Déchetteries	Janvier 2004
206	Peugeot	Directeur	Janvier 2005
Bébé bus 2005	Renault	Petite Enfance	Janvier 2005
Partner fourgon	Peugeot	Technique gymnases	Mai 2005

L'information et la communication

En 2001, le président de la Communauté de Communauté du Plateau Picard a souhaité une meilleure information des habitants et élus communautaires sur les équipements et les prestations offertes par la Communauté de Communes.

Un cabinet de conseil en communication fut donc mandaté pour assister la Communauté de Communes dans la création d'une nouvelle charte graphique (nouveau logotype, papier à en-tête, etc.) et l'élaboration d'un plan de communication.

2002 et 2003 furent les années de mise en œuvre de ce plan.

Depuis la Communauté de Communes édite, entre autres documents plus spécifiques, 4 numéros d'*Autrement dit* (trimestriel d'information) et 11 numéros de *Revue de Plateau* (calendrier mensuel des manifestations) en partenariat avec l'association *la Rampe du Plateau Picard*. La Communauté de Communes tient à jour un site Internet et procède au marquage progressif de ses véhicules et de son patrimoine bâti.



Les annexes

Les avis d'attributions de marchés publics

Réhabilitation du gymnase Louise Michel à Saint-Just-en-Chaussée

Réhabilitation du gymnase Louise Michel à Saint-Just-en-Chaussée après défaillance d'une entreprise
Attribué le 20 janvier 2005 à Lot 4: CTAA à St Quentin (02) - Lot 6: MARISOL à St Omer en Chaussée

Mission de maîtrise d'œuvre

Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la maison de la petite enfance à Saint-Just-en-Chaussée comportant des bureaux, des espaces d'accueil et l'aménagement des espaces extérieurs.
Attribué le 16 février 2005 à Cabinet SIMONNEAUX à Clermont (60)

Fourniture papier reprographie

200 Ramettes de papier A blanc de qualité supérieur
Attribué le 11 mai 2004 à Espace Buro Beauvais

Extension de la déchetterie de Maignelay-Montigny

Marché en 4 lots - création d'une zone de stockage des encombrants - extension du local DMS
Attribué le 11 octobre 2004 à Diverses selon lots

Étude de faisabilité

Étude de faisabilité pour la création d'une zone d'activités sur la commune de WAVIGNIES
Attribué le 20 août 2004 à BEMO Nord

Impression de dépliants « Ateliers musicaux 2004-2005 »

14 000 ex. Format: fini 148,5x210 mm ouvert 297x210 mm Papier 150 g Blanc couché brillant Impression: Quadri RV° Base: Fichiers XPress 5 à flasher Épreuve: PDF par courriel Façonnage: 2 plis parallèles Livraison: 1 point (60)
Attribué le 25 août 2004 à Polyservices (Beauvais - 60)

Zone industrielle de Maignelay-Montigny Création d'une nouvelle voie de desserte

Mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une nouvelle voie de desserte dans la zone industrielle de Maignelay-Montigny (60 420)
Attribué le 9 juillet 2004 à B & R Ingénierie à Lievin

Acquisition de matériels informatiques

2 barrettes 512 Mo (Mac G4 800Mhz et Powerbook G4) 2 Imprimantes HP (LaserJet 100 et LaserJet 2300DN) 1 DD Ext. Firewire 120Go PC/Mac 1 Onduleur (pour serveur) 2 cartes Flash 64 Mo + 1 lecteur USB 1 souris Microsoft Whellmouse Optical black.
Attribué le 1er juin 2004 à Burotec - Beauvais

Acquisition de logiciels informatiques

1 Adobe Creative Suite Prenium Vers. MAC 2 Adobe Photoshop Elements 2.0 (1PC et 1MAC) 1 iView MédiaPro2 Vers. MAC 1 Autocad LT 2005 Vers. FR + Bib. Voirie 4 Trend PC_Cillin Internet Security et 2 Office XP PME
Attribué le 1er juin 2004 à Burotec - Beauvais

Impression de dépliants

17 000 ex. Format fini: 160 x 200 Format ouvert 300 x 200 Papier 150 g couché brillant 2 faces blanc Impression quadri 2 RV° Façonnage: 1 pli parallèle Livraison 1 point (60)
Attribué le 25/15/2004 à Polyservices (Beauvais)

Impression de logotype sur enveloppes pré-affranchies fournies par nos soins

Dimension du logo: 32 x 62 mm 2 500 enveloppes 20 g au format 115 x 225 750 enveloppes 100 g au format 229 x 324 Impression quadri ou 3 couleurs (pantone noir, 109c et 369c) Fichier EPS fourni Retrait des enveloppes et livraison en 1 point Attribué le 27 mai 2004 à Graphik imprimerie (02)

Impression de brochures 24 pages

300 brochures piquées 2 points 20 pg + couverture Format 21*29,7 fini Couverture 200 g/m2 Pages 135 g/m2 Quadri recto-verso Livraison 1 point 60

Attribué le 19 juin 2004 à Polyservices (Beauvais)

Souscription de contrat d'assurances pour les besoins de la communauté de communes du Plateau picard

Assurances des dommages aux biens, responsabilités et risques annexes, des véhicules à moteur, protection juridique et assurance du personnel et des élus

Attribué le 20 décembre 2004 à SMACL

Étude pour l'aménagement des abords de la gare de Saint-Just-en-Chaussée

Élaboration d'un schéma d'aménagement

Attribué le 22 juillet 2004 à SEMOISE

Travaux d'impression

Impression de 20 000 têtes et 5 000 suites de lettres, de 5 x 300 cartes de visite, de 5 x 500 cartes de correspondance en quadri recto et de 140 000 feuillets en quadri recto-verso

Attribué le 20 octobre 2004 à Groupe des imprimeries Morault

Évacuation, traitement et valorisation des déchets dangereux des ménages

Évacuation, traitement et valorisation des déchets dangereux des ménages. Durée de validité des offres: 90 jours.

Attribué le 20 décembre 2004 à Sotrenor

Séances du Conseil communautaire

Conseil du 22 janvier 2004	04C/01
Convention avec l'association les Jardins du Plateau Picard pour le financement d'opérations en faveur de l'insertion sociale et professionnelle en 2004	04C/01/01
Convention de partenariat pour l'année 2004 avec l'ASSEARM en faveur du développement des pratiques musicales et vocales	04C/01/02
Contrat « enfance » avec la CAF à Beauvais pour la période quinquennale 2004/2008	04C/01/03
Création d'un emploi d'éducateur(trice) de jeunes enfants	04C/01/04
Volet 2004 du programme triennal 2004/2006 du FRDL « mutualisé » entre la CCPP et la CC du Clermontois	04C/01/05
Création du service public de l'assainissement non collectif (SPANC)	04C/01/06
Retrait de la commune de Rousseloy du SYMOVE	04C/01/07
Conseil du 26 février 2004	04C/02
Bail emphytéotique de 99 avec la Société AGRO-PICARDIE (80 Boves), pour la location du terrain d'emprise de l'aire de retournement de véhicules à créer devant la gare SNCF	04C/02/01
Acquisition d'un terrain communal contigu à la déchetterie de Maignelay-Montigny	04C/02/02
Convention d'utilisation de locaux communaux par la Communauté de Communes, pour ses services en faveur des enfants de moins de six ans	04C/02/03
Convention d'aide financière avec l'association Oise-Est Initiative pour le financement, au titre de l'année 2004, d'une opération en faveur de la création d'entreprises	04C/02/04
Convention d'aide financière de fonctionnement avec l'association La Mission Locale Rurale du Grand Plateau Picard pour le financement, au titre de l'année 2004, d'une opération en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des personnes privées d'emploi	04C/02/05
Convention d'aide financière d'investissement avec l'association La Recyclerie du Plateau Picard pour le financement, au titre de l'année 2004, d'une opération en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des personnes privées d'emploi	04C/01/06
Convention de partenariat avec la Région Picardie et la Chambre des métiers de l'Oise, pour le financement d'une opération d'initiation aux technologies de l'information et de la communication.	04C/02/07
Acompte de subvention à l'association Les Jardins du Plateau Picard (à valoir sur le solde à verser au titre de la subvention prévue pour 2003)	04C/02/08
Demandes d'adhésion de Mouy et Bury au SYMOVE (Syndicat Mixte Oise Verte Environnement)	04C/02/09
Approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2003	04C/02/10
Affectation du résultat comptable de l'exercice 2003 au budget primitif 2004	04C/02/11
Débat d'orientations budgétaires pour 2004	04C/02/12
Conseil du 25 mars 2004	04C/03
Convention avec la Communauté de Communes du Clermontois et l'association Plateau Picard et Clermontois Insertion, pour une opération d'insertion sociale et professionnelle (refonte de la convention du 30 mai 2002 pour la mise en œuvre et le suivi du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi pendant la période 2002-2006)	04C/03/01
Convention avec la commune de Saint-Just-en-Chaussée pour l'aménagement des abords de la gare de chemin de fer. Demandes de subventions à la région Picardie et au département de l'Oise.	04C/03/02
Schéma de la voirie d'intérêt communautaire. Aménagement des voies 11, 29.1 et 29.2 du schéma. Demande de subvention au département de l'Oise	04C/03/03

Programmation pluriannuelle des investissements: modification de l'autorisation de programme N° 3 (création d'une nouvelle voie de desserte de la ZI nord de St Just-en-Chaussée), modification de l'autorisation de programme N° 5 (extension de la déchetterie de Maignelay-Montigny), création de l'autorisation de programme N° 7 (aménagement des abords de la gare de St Just-en-Chaussée), création de l'autorisation N° 8 (maison de la petite enfance)	04C/03/04
Attribution d'une aide financière forfaitaire aux deux « Réseaux d'Aides Spécialisée aux Élèves en Difficulté » (RASED) des secteurs de Saint-Just-en-Chaussée et de Maignelay-Montigny.	04C/03/05
Attribution de subventions aux associations pour l'année 2004	04C/03/06
Création d'emplois: un emploi d'agent d'animation à temps complet (service petite enfance), un emploi d'agent d'animation à temps non complet (17,5 heures par semaine, service petite enfance), un emploi d'agent d'entretien à temps non complet (17,5 heures par semaine, service petite enfance), un emploi de technicien supérieur principal territorial à temps complet (services techniques).	04C/03/07
Modification du régime indemnitaire du personnel pour 2004.	04C/03/08
Budgets 2004 : Présentation, reprise du résultat 2003, vote du budget général, vote du budget annexe du Service public d'assainissement non collectif, vote du taux de la taxe professionnelle et vote du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2004	04C/03/09
Conseil du 15 avril 2004	04C/04
Réclamation auprès de l'État, en faveur du projet d'aménagement et d'agrandissement des locaux de la Trésorerie de St Just-en-Chaussée	04C/04/01
Demande de création d'un syndicat mixte entre les Communautés de communes du Plateau Picard et du Clermontois	04C/04/02
Conseil du 24 juin 2004	04C/05
Convention avec le Collège Madeleine et Georges Blin et le Département de l'Oise pour l'accueil d'un espace « Picardie en Ligne » (initiation à l'informatique et à l'internet)	04C/05/01
Convention avec le Centre de formation du Plateau picard pour l'accueil d'un espace « Picardie en Ligne » (initiation à l'informatique et à l'internet)	04C/05/02
Avenant à la convention du 7 novembre 2003 avec les écoles de musique: Atelier d'Études instrumentales et Vocales et Syndicat intercommunal de l'École de Musique de St Just-en-Chaussée et du Plateau picard, pour l'organisation d'une chorale d'enfants	04C/
Proposition de transfert à la Communauté de communes d'une compétence en matière de logement (amélioration de l'habitat et de l'offre de logements à louer)	04C/05/04
Proposition de transfert à la Communauté de communes d'une compétence en matière de logement (aires d'accueil des gens du voyage)	04C/05/05
Proposition de transfert à la Communauté de communes d'une compétence en matière de voirie	04C/05/06
Modification du tableau des effectifs: création de quatre emplois « d'agent d'animation » à temps non complet; création d'un emploi d'agent technique à temps complet; suppression d'un emploi « d'animateur des NTIC » et suppression d'un emploi « d'animateur environnement »	04C/05/07
Modification du régime indemnitaire du personnel pour 2004	04C/05/08
Décision modificative n° 1 du budget primitif 2004	04C/05/09
Résiliation partielle d'un bail commercial du 5 octobre 1998 pour la location de bâtiments industriels sis à St Just en Chaussée, et non-application de la clause de révision du loyer	04C/05/10
Vente d'un terrain à bâtir sis à St Just en Chaussée	04C/05/11
Conseil du 23 septembre 2004	04C/06
Schéma d'intégration territoriale de parcs éoliens sur le Plateau picard	04C/06/01
Élection des délégués de la Communauté de Communes au comité Syndical Mixte Clermontois-Plateau Picard (SMCPP)	04C/06/02
Création, objet, composition et modalités générales de fonctionnement du Conseil de Développement du Pays Clermontois-Plateau picard	04C/06/03

Propositions de transferts de compétences communales à la Communauté de Communes	04C/06/04
Modification du tableau des effectifs à compter du 1 ^{er} octobre 2004: suppression d'un emploi d'agent de développement, création d'un emploi d'agent d'animation à temps complet et suppression simultanée d'un emploi d'agent d'animation à temps non complet	04C/06/05
Frais de représentation du président pour la Rencontre nationale sur les SCOT (schéma de cohérence territoriale) des 5 et 6 octobre 2004 à Strasbourg	04C/06/06
Décision modificative du budget 2004	04C/06/07
Exonération de certains locaux industriels ou commerciaux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2005	04C/06/08
Modification des statuts du syndicat mixte Oise Verte Environnement (SYMOVE): retrait de la commune d'Ansacq et représentation de la communauté d'agglomération du Beauvaisis	04C/06/09
Conseil du 4 novembre 2004	04C/07
Modification de la délibération n° 03C/09/06 du 18/12/03 relative à la programmation 2004 à 2006 des opérations du Plateau picard susceptibles d'obtenir l'aide de la région Picardie au titre du FRDL (Fonds Régional de Développement Local)	04C/07/01
Avenant n° 1 à la convention relative à la charte de coopération interterritoire Plateau Picard-Centre Oise du 3 septembre 2002 (délibération n° 02C/03/02 du 30 mai 2002)	04C/07/02
Conformité avec le projet de schéma directeur d'alimentation en eau potable du Plateau picard des opérations « dénitration du captage d'alimentation en eau potable de la commune de St Just en Chaussée » et « création d'un captage d'alimentation en eau potable du Syndicat des eaux de Moyenneville-Wacquemoulin	04C/07/03
Modification du tableau des effectifs: création de deux emplois « d'agent administratif qualifié »	04C/07/04
Conseil du 16 décembre 2004	04C/08
Approbation de la charte de développement et du périmètre du pays Clermontois-Plateau Picard	04C/08/01
Préparation d'un « contrat territorial sur l'eau » avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie; demande de subvention à l'Agence pour l'animation et le suivi du contrat.	04C/08/02
Création d'un emploi contractuel de « Chargé de l'animation et du suivi du contrat territorial sur l'eau » du Plateau picard	04C/08/03
Subvention de fonctionnement pour la mise en œuvre et le suivi du PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) des communautés de communes du Plateau picard et du Clermontois en 2005, au profit de l'association Plateau Picard et Clermontois Insertion (application des articles 2 et 4 de la convention du 1 ^{er} avril 2004 entre les communautés et l'association).	04C/08/04
Convention de financement d'une opération d'insertion professionnelle proposée par l'association Les Jardins du Plateau Picard pour 2005.	04C/08/05
Convention de partenariat et de financement d'une opération d'aide à la création d'entreprise proposée par l'association Oise-Est Initiative pour 2005.	04C/08/06
Convention de partenariat et de financement d'opérations de développement des pratiques musicales et vocales proposées par l'Association pour l'Expansion et la Coordination des Actions Régionales Musicales (ASSECARM) pour 2005.	04C/08/07
Subvention au profit de l'association « Société Historique de Maignelay-Montigny » pour la réalisation d'une publication sur l'histoire locale.	04C/08/08
Contrat d'exploitation d'un spectacle donné en deux séances le samedi 19 mars 2005, au profit des jeunes enfants.	04C/08/09
Convention avec le Centre de gestion de l'Oise de la fonction publique territoriale pour une mission d'inspection de l'hygiène et de la sécurité du travail au sein des services de la communauté de communes.	04C/08/10
Régime indemnitaire du personnel pour 2005.	04C/08/11
Décision modificative N° 3 du budget primitif 2004	04C/08/12

Séances du Bureau

Bureau du 16 février 2004	04B/01
Marché de travaux pour la création d'une nouvelle voie de desserte, d'un bassin d'orage et d'une réserve contre l'incendie, dans la zone industrielle de Tricot (opération d'investissement n° 46); autorisation de signature	04B/01/01
Marché de travaux pour la réalisation d'un magasin-atelier à St Just en Chaussée, abritant les activités de l'association La Recyclerie du Plateau Picard (opération d'investissement n° 40). Autorisation de signature	04B/01/02
Schéma de cohérence territoriale pour l'implantation de parcs d'éoliennes génératrices d'électricité; plan de financement prévisionnel; demandes de subventions à la région Picardie et à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME)	04B/01/03
Modification du plan de financement de l'opération d'investissement n° 40 (construction d'un bâtiment pour accueillir les activités de l'association La Recyclerie du Plateau Picard); renouvellement des demandes de subventions à la Région Picardie et à l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie)	04B/01/04
Bureau du 15 mars 2004	04B/02
Extension de la déchetterie de Maignelay-Montigny (autorisation de programme n° 5, opération d'investissement n° 51); demandes de subventions à la Région Picardie, à l'Agence de l'Eau et à l'État	04B/02/01
Modification du plan de financement de l'opération d'investissement n° 40 (construction d'un bâtiment pour accueillir les activités de l'association La Recyclerie du Plateau Picard); renouvellement des demandes de subventions à la Région Picardie et à l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie). (Annule et remplace la délibération n°04B/01/04 du 16/02/2004).	04B/02/02
Bureau du 24 mai 2004	04B/03
Marchés de travaux de rénovation des gymnases attenants aux collèges de Saint-Just-en-Chaussée et Maignelay-Montigny (autorisations de programme n° 1 et 2, opérations d'investissement n° 39 et 44)	04B/03/01
Avenants aux marchés de travaux de construction d'un bâtiment pour le « pôle social et environnemental », mis partiellement à la disposition de l'association « La Recyclerie du Plateau picard » (opération d'investissement n° 40)	04B/03/02
Acquisition d'un terrain pour l'implantation des locaux des services communautaires en faveur de la petite enfance (Maison de la Petite Enfance, autorisation de programme n° 8, opération d'investissement n° 54)	04B/03/03
Reconduction du marché du 1 ^{er} octobre 2003 avec l'entreprise Gurdebeke SA, pour le tri des emballages, journaux et revues, issus de la collecte sélective des déchets ménagers par apport volontaire des habitants	04B/03/04
Reconduction du marché du 1 ^{er} octobre 2003 avec l'entreprise Gurdebeke SA, pour la collecte et le transport des emballages, journaux et revues collectés par apport volontaire des habitants	04B/03/05
Modification du tarif de la « redevance déchetterie » applicable aux commerçants et artisans	04B/03/06
Programme d'Intérêt Général en faveur du maintien à domicile des personnes âgées et pour développer l'offre de logements à « loyer intermédiaire »	04B/03/07

Bureau du 12 juillet 2004	04B/04
Projet de création d'une Maison de la Petite Enfance; demandes de subventions à l'État, à la Région Picardie, au Département de l'Oise et à la Caisse d'allocations familiales de l'Oise à Beauvais (autorisation de programme n° 8, opération n° 54)	04B/04/01
Extension de la déchetterie de Maignelay-Montigny (opération n° 51); demande de subvention à la Région Picardie et à l'ADEME	04B/04/02
Modification du plan de financement prévisionnel du projet de déchetterie simplifiée à La Neuville-Roy (opération n° 56) et demande de subvention à la Région Picardie au titre du FRDL 2004	04B/04/03
Recrutement d'un agent pour une mission de trois mois pour la préparation d'un contrat territorial sur l'eau et demande d'une subvention à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie	04B/04/04
Bureau du 20 septembre 2004	04B/05
Aménagement des abords de la gare de Tricot; modification de la délibération du Bureau n° 03B/09/03 du 3.11.2003 portant demandes de subventions à la Région et au Département	04B/05/01
Construction de la Maison de la Petite Enfance: programme pour la consultation d'un maître d'œuvre et enveloppe financière prévisionnelle de l'opération	04B/05/02
Demande d'attribution de la « prestation de service unique » de la Caisse Nationale des Allocations Familiales pour la halte-garderie, à compter du 1 ^{er} janvier 2005	04B/05/03
Application des nouvelles règles nationales de tarification de l'utilisation de la halte-garderie	04B/05/04
Bureau du 20 octobre	04B/06
Reconduction d'un marché de service du 7 avril 2003 pour la location de bennes, le transport, le traitement et la valorisation des matériaux collectés dans les déchetteries	04B/06/01
Projet de création d'une Maison de la Petite Enfance: modification du plan de financement (autorisation de programme n° 8, opération n° 54), demandes de subventions	04B/06/02
Aménagement et mise en sécurité des voies communales d'intérêt communautaire: première tranche (opération n° 62): demandes de subventions	04B/06/03
Programme annuel d'enduits superficiels des voies communales: demande de subvention au Département de l'Oise pour l'année 2005	04B/06/04
Étude d'aménagement des abords de la gare de Saint-Just-en-Chaussée: demandes de subventions	04B/06/05
Bureau du 6 décembre	04B/07
Avenant n° 1 au lot n° 1 Démolition Maçonnerie des marchés de rénovation du gymnase attenant au collège de Maignelay-Montigny (autorisation de programme n° 2, opération d'investissement n° 44)	04B/07/01
Programme annuel d'enduits superficiels des voies communales: demande de subvention au Département de l'Oise pour l'année 2005 (modification de la délibération n° 04B/06/04 du 20 octobre 2004).	04B/07/02
Participation aux dépenses de fonctionnement exposées en 2003 par les communes d'accueil des services communautaires en faveur de la petite enfance; subventions aux communes organisatrices ou utilisatrices de services municipaux en faveur de la petite enfance en 2003	04B/07/03
Tarif du service de portage de repas à domicile à compter du 1 ^{er} janvier 2005	04B/07/04
Tarif des participations aux frais de fonctionnement du matériel de la communauté de communes utilisé exceptionnellement par des communes membres, à compter du 1 ^{er} janvier 2005	04B/07/05

**Rapport d'activité de la
Communauté de Communes
du Plateau Picard (2004)**

Rédaction, conception et infographie

Communauté de Communes du Plateau Picard

Impression

Polyservices (Beauvais) - 400 exemplaires

Septembre 2005

